

**Commission Intercommunale d'Accessibilité de  
Toulouse Métropole du 27 mars 2017 à 14h00**  
Locaux Toulouse Métropole – 6 rue Leduc - Toulouse

**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à quatorze heures, sous la Présidence de M. Daniel ROUGÉ, Président, la Commission Intercommunale d'Accessibilité de Toulouse Métropole s'est réunie dans les locaux de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse.

**Membres de la Commission présents :**

- Collège des élus-e-s métropolitains : M. Daniel ROUGÉ (Président de la CIA-TM), M. Christophe ALVES (Pilote de la Commission communale Accessibilité Pour Tous (CAPT) de Toulouse).
- Collège des élus-e-s représentant les communes membres : M. Christian BERGON (Blagnac), M. Philippe COSTES (Bruguières), M. Lionel BERTHON (Castelginest), Mme Thérèse MOIZAN (Colomiers), M. Claude SARRALIÉ (Colomiers), M. Bruno TROUVE (Fenouillet), M. Pascal PAQUELET (Launaguet), M. Christian FONTA (Montrabé), M. Jean-Louis PIQUEPE (Pibrac), M. Philippe MANOUE (Quint-Fonsegrives), M. Alain SUSIGAN (Saint-Alban), M. Gilbert QUERE (Tournefeuille), Mme Michèle CHAVE (L'Union), M. Dominique COQUART (Villeneuve-Tolosane).
- Collège des représentant-e-s associatifs et consulaires : Mme Brigitte BOULAND et M. Bernard LONGUET (Association Best) - Mme Sonia LAVENIR (Association des Paralysés de France de la Haute-Garonne), Mme Sophie FRILLEY-MICHEL (Association des Paralysés de France de la Haute-Garonne), M. Jean-Michel CONCAUD (Association Valentin Haüy), M. Patrick COR (Association Valentin Haüy), Mme Evelyne SIMONLATSER (Consommation, Logement et Cadre de Vie 31), Mme Joëlle VEAUUVY (Consommation, Logement et Cadre de Vie 31), Mme Françoise BARUTELLO (Club d'entreprises Réussir), M. Richard GAMBEAUD (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés - Grand Sud), Docteur Catherine COUSERGUE (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – MidiPi), Mme Gisèle (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – MidiPi), Mme Odile MAURIN (Handisocial), Mme Bedria KAYA (Handisocial).

**Autres membres présents** : M. Bertrand LANDAIS (Direction de l'aménagement et du développement durable et référent handicap - Ville de Blagnac), Mme Séverine CARTIER (Service Démocratie locale - Ville de Colomiers), M. Philippe DURIEUX (Services techniques - Ville de Colomiers), Mme Frédérique YVENAT (Domaine Handicap et Accessibilité - Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale - Ville de Toulouse), Mme Dominique FIEVEZ (Domaine Logement - Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale – Ville de Toulouse), Mme Nadège GRILLE (Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale - Ville de Toulouse / Toulouse Métropole), Mme Émilie LOIZEAU (Direction Habitat et Opérations foncières - Ville de Toulouse / Toulouse Métropole), M. Éric MARTINEZ (Direction de l'architecture – Ville de Toulouse et Toulouse Métropole), Mme Brigitte GRASSET (Politiques de la Voirie - Direction Infrastructures Travaux et Energie - Ville de Toulouse et Toulouse Métropole), Mme Marie-Hélène TEXIER (Responsable accessibilité - Tisséo - CARUT), M. Jean-Claude BERNARD (Coordinateur accessibilité Partenaires - Tisséo - CARUT), Mme Françoise MALLEGOL-SCARAZZINI (Direction de l'Action Économique - Toulouse Métropole), M. Nicolas MAUPEU (Assemblées communautaires - Toulouse Métropole).

**Membres de la Commission excusés :**

- Collège des élus-e-s métropolitains : M. Jean-Michel LATTES, M. Raymond-Roger STRAMARE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET, M. Franck BIASOTTO, M. Grégoire CARNEIRO, M. Bruno COSTES, M. Claude RAYNAL, M. Francis GRASS, M. Vincent TERRAIL-NOVÈS, M. Philippe PLANTADE
- Collège des élus-e-s représentant les communes membres : M. Thierry IMART (Aigrefeuille), Mme Claire LABORDE (Aucamville), M. Francis SANCHEZ (Aussonne), M. Elain CANEZIN (Aussonne), M. Olivier GOURICHON (Balma), M. Maurice GRENIER (Beaupuy), Mme Anne-Marie MELLET (Brax), M. Serge BOSELLI (Cornebarrieu), Mme Eduarda ANSART (Cugnaux), M. Thierry WITTLIN (Drémil-Lafage), Mme Brigitte CLARENS (Drémil-Lafage), Mme Claudette FAGET (Flourens), M. Serge LASSERRE (Fonbeauzard), M. Gilles CHARLAS (Gagnac-sur-Garonne), M. Bernard GAUGIRAND (Gratentour), M. Roland CORNIBERT (Launaguet), M. Yvan DESCOINS (Mondonville), M. Albert LHERMET (Mondouzil), Mme Anne FERRAND (Mons), M. Jean-Charles MONTI (Pin-Balma), M. Claude COUREAU (Saint-Jean), M. Philippe COUZI (Saint-Jean), Mme Marjorie BUSCATO (Saint-Jory), M. David RENVAZE (Saint-Orens), M. Laurent DESHAIS (Seilh), M. Yvan NAVARRO (L'Union)
- Collège des représentant-e-s associatifs et consulaires : Mme Claire RICHARD (Association des Paralysés de France de la Haute-Garonne), M. Philippe BELLEMER (Association Valentin Haüy), M. Michel ROUDIERE (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne), Mme Evelyne MARTINEZ (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne), M. Jean-Louis ANTONA (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – MidiPi).

----

#### **Rappel de l'ordre du jour**

1. Préambule
2. Initiatives dans les 37 communes : Présentation des rencontres « Ville et handicap » (Toulouse, Bruguères, L'Union)
3. Voirie et espaces publics : Présentation du Groupe de travail relatif au Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)
4. Services de transports collectifs et intermodalité : Présentation de la Commission Accessibilité Réseau Urbain Tisséo (CARUT) et du bilan intermédiaire 2016 du SDAP/Ad'AP de Tisséo-SMTC
5. Cadre bâti - ERP : Présentation de l'ADAP de Toulouse Métropole
6. Cadre bâti – Logement :
  - 6.1 : Recensement des logements accessibles
  - 6.2 : Zoom sur la résidence CERES / îlot autonomie (Blagnac), logements évolutifs pour les aînés
7. Questions diverses

----

## **1) Préambule**

M. ROUGÉ

Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose, pour le déroulement de cette Commission, une petite introduction et puis un tour de table de manière à ce que tout le monde se présente

avant de commencer l'ordre du jour. En quelques mots d'introduction, outre la bienvenue, je voudrais rappeler les principes de la Commission intercommunale d'accessibilité de Toulouse Métropole conformément aux textes qui régissent notre façon de fonctionner.

Le premier principe est celui de spécialité, ce qui veut dire que les missions de la Commission intercommunale sont strictement limitées aux compétences de Toulouse Métropole. Nous nous attacherons à celles qui font directement écho à la problématique de l'accessibilité, notamment les transports, la voirie, l'aménagement de l'espace et le logement. Pour le cadre bâti, nous y reviendrons tout à l'heure sur le sujet de l'ADAP.

Le deuxième principe est la subsidiarité. Parfois, l'action publique revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. La Métropole ne doit pas empiéter sur les travaux des commissions communales d'accessibilité. Je suis d'ailleurs content que Christophe ALVES, Président de la Commission d'Accessibilité Pour Tous de Toulouse, soit là. Je lui donnerai la parole tout à l'heure pour montrer les liens qui existent entre nos instances communales et intercommunales. Chacune gardera ses compétences pour réceptionner les projets de l'ADAP et les différents documents et attestations en accessibilité des établissements recevant du public. Toulouse Métropole assurera la mise en place d'un système de recensement de l'offre du logement accessible aux personnes handicapées et aux personnes âgées, en collaboration avec la Ville de Toulouse. Aujourd'hui, un état des lieux de l'existant dans les communes membres de la Métropole peut être fait. La loi rend obligatoire la création d'une commission communale d'accessibilité pour les communes de plus de 5 000 habitants. Sur le territoire métropolitain aujourd'hui, les 15 communes non soumises à cette obligation n'ont pas créé de commission communale d'accessibilité, mais 21 sur les 22 communes qui ont cette obligation l'ont remplie. La dernière est en cours de création.

Le dernier principe est celui de cohérence. Le code général des collectivités territoriales précise que lorsque coexistent les commissions communales et intercommunales, elles veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences. Si le besoin se présentait, il y a une possibilité de procéder à des mutualisations ou des délégations. C'est un sujet que nous aurons peut-être à aborder ultérieurement.

Au-delà de ces principes, qui finalement vont régler notre façon de travailler, je voudrais dire trois principes qui me semblent utiles pour les travaux que nous allons faire ensemble.

Le premier sujet est la nécessité d'une volonté politique sur cette question. C'est important parce qu'il y a des avancées réalisées en matière d'accessibilité dans les transports collectifs et aussi la voirie. Il existait un retard accumulé depuis des années. Il y a la nécessité de fixer un cap et d'afficher une ambition d'action rapide pour permettre l'égal accès à tous aux services et infrastructures de la Métropole. Ce premier point me paraît important et je crois que nous sommes tous dans cette vision. Votre présence d'ailleurs évidemment l'atteste.

Le deuxième sujet est celui du pragmatisme. C'est d'ailleurs la méthode qui a prévalu à l'adoption de l'ADAP de Toulouse Métropole. Bien sûr, il y a des contraintes techniques. Elles sont importantes, financières n'en parlons pas. Enfin, nous avons pu le constater lors de sa préparation, des choix ont été faits en mettant au bon niveau les contraintes techniques, une fois que les contraintes financières ont été arbitrées. En tout état de cause, ceci a permis que la programmation de l'ADAP soit validée par Monsieur le Préfet le 9 décembre 2016.

Le dernier point s'impose, il est d'évidence. Il s'agit du dialogue et d'une écoute. C'est la raison d'être de cette instance consultative. Cette commission doit permettre à tous de s'exprimer, mais aussi d'enrichir nos réflexions, d'entendre les demandes, de les mettre en perspective, de nous faire aider par les techniciens lorsque les questions revêtent une importance particulière. Je souhaite que cette commission soit une instance d'échanges où chacun puisse donner son point de vue et qu'on puisse en tenir compte.

Pour terminer ce préambule, la commission devra rédiger un rapport annuel. Elle devra aussi formuler des propositions d'amélioration de l'existant et, comme vous le savez, ce rapport devra être présenté aux élus métropolitains réunis en Conseil. Dans l'immédiat, je vous propose, mais ceci peut changer, d'adopter un rythme annuel pour nos réunions, en sachant qu'il y a d'autres instances de travail. Il y a un groupe de travail du plan de mise en accessibilité (PAVE). Il y en a un autre au SMTC, la CARUT, donc il y a d'autres possibilités d'interventions et de concertation. Je pense que, dans un premier temps, nous pourrions commencer par cela, en sachant que nous pourrions changer le rythme si cela s'imposait. N'en faisons pas une affaire de dogme.

Voilà ce que je voulais dire en préambule. Je donne la parole à Christophe ALVES qui avait quelques éléments à préciser et comme cela, nous commencerons le tour de table pour les présentations.

M. ALVES

Bonjour à chacune et chacun d'entre vous. Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, Christophe ALVES, adjoint au maire de Toulouse en charge du handicap, des centres sociaux et de la vie associative. Je souhaite saluer le travail qui est organisé au quotidien sur la thématique du handicap et de l'accessibilité. Il y a deux types de commissions : la Commission intercommunale et puis les Commissions communales d'accessibilité, j'anime celle de la mairie de Toulouse. Quelles que soient les commissions, nous sommes avant tout complémentaires et donc il est normal qu'avec Daniel ROUGÉ, nous nous retrouvions sur ces questions-là. A la mairie de Toulouse, lorsqu'on gère l'agenda d'accessibilité programmée des Établissements Recevant du Public (ERP), il est logique et cohérent de réfléchir à l'accessibilité d'un ERP en intégrant dans la réflexion son environnement, à commencer par l'espace public et la voirie qui relèvent de la compétence de Toulouse Métropole. Nos commissions sont complémentaires. Cela permet de réunir un certain nombre d'associations que j'ai l'habitude de rencontrer sur les groupes de travail que nous animons à la ville de Toulouse. Je salue le Domaine Handicap et Accessibilité, avec Mme YVENAT et notre directrice, Mme GRILLE qui vient de nous rejoindre, et puis le travail de toutes les associations qui sont très actives, et aussi très réactives dans la réflexion et dans le travail de concertation que nous menons. Je ne doute pas qu'à Toulouse Métropole, les associations auront la même énergie ! C'est en tout cas grâce à ces échanges démocratiques que nous avons pu porter à Toulouse un agenda d'accessibilité ambitieux de 46 millions d'euros sur la période 2017-2025 et qui finalement rendra la quasi-totalité de nos ERP accessibles. Là aussi, même si les associations ont pu contester le choix du calendrier, notre objectif est de rendre accessibles tous nos ERP municipaux. On rattrape un certain retard pris sur la question sur notre territoire.

Deux points vont être abordés par la mairie de Toulouse cet après-midi et j'en profite pour attirer l'attention, de mes collègues des différentes communes membres de la Métropole que je salue aussi, avec leurs collaborateurs présents.

Mme YVENAT évoquera tout à l'heure les Rencontres Ville & Handicap et le volet logement. Le Président de Toulouse Métropole m'a chargé de piloter le dossier logement et handicap avec notamment la question du recensement des logements accessibles. Des actions vont être lancées avec différentes communes, notamment Colomiers, Blagnac, Cugnaux et Toulouse et nous envisageons d'associer plusieurs bailleurs sociaux. Des réunions vont avoir lieu prochainement. Je souhaite attirer l'attention des communes que je viens de citer pour participer de manière très active à cette nouvelle réflexion. C'est un sujet très attendu par les associations partenaires.

Les Rencontres Ville & Handicap auront lieu cette année du 6 au 26 novembre 2017. A cette occasion, le 27 avril prochain de 14h à 16h ici, à l'invitation de Jean-Luc MOUDENC,

j'accueillerai les communes de la Métropole pour les associer aux Rencontres Ville & Handicap, comme nous l'avons fait en 2016 avec L'Union et à Bruguières. Notre volonté, est que cet événement prenne une envergure métropolitaine en organisant des rencontres ville handicap dans vos communes. Je sais que Castelginest, Fenouillet, Aucamville, Saint Orens sont intéressées.

Merci à toutes et à tous du travail que vous accomplirez aux côtés de Daniel ROUGÉ dans cette commission et bien sûr l'ensemble des services.

*Tour de table et présentation nominative dont les suivantes (accompagnées d'une intervention) :*

M. CONCAUD

L'association Valentin Haüy intervient dans le domaine de la déficience visuelle sur le territoire national et plus particulièrement à Toulouse ainsi que dans sa région.

Mme BOULAND

Bonjour, je profite de l'occasion pour dire un mot sur l'association BEST Toulouse. Ça veut dire Bien-Être par le Sport pour Tous. Nous sommes membres de la commission communale d'accessibilité de Toulouse et avons été également nommés à la commission intercommunale.

Mme DEROUAULT

J'interviens au titre du GISH, Groupement Interassociatif pour la Scolarisation des Élèves en Situation de HANDICAP qui réunit 24 associations tous handicaps confondus.

Mme COUSERGUE

Je suis Présidente du GIHP Midi-Pyrénées, le Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques, et je vous présente Shaïma mon assistante aujourd'hui.

Mme MAURIN

Bonjour, je suis membre de l'association Handisocial qui est membre du Collectif inter Associatif Handicaps (CIH 31) qui réunit 25 associations.

Mme LAVENIR

Bonjour, je suis représentante départementale de l'Association des Paralysés de France qui aborde les questions de handicap moteur et des troubles associés. Je suis également membre du collectif interassociatif le CIH 31 et siège à la commission communale d'accessibilité de Toulouse.

M. COQUART

Maire de Villeneuve-Tolosane. Je voulais dire que je me réjouissais que la commission intercommunale d'accessibilité se réunisse à nouveau.

Mme MOISAN

Bonjour à tous. En tant que maire adjoint de la ville de Colomiers, en charge des solidarités, je m'occupe des centres sociaux et de toute l'action autour des écoles pour les jeunes, des seniors et du handicap. A Colomiers, nous travaillons au sein de la commission d'accessibilité depuis à peu près sept ou huit ans. On a un gros travail en chantier. Nous n'agissons pas de manière isolée, autour de chaque bâtiment ERP, il y a un environnement et on ne peut pas faire avancer les choses tous seuls. On a besoin de la force et de la solidarité de tous !

Mme CHAVE

Bonjour, élue à L'Union, en charge du handicap en général, je fais aussi partie de l'ADAPEI 31 et de l'AGAPEI au titre de représentante des personnes en situation de handicap mental. Et nous avons évidemment une CCA à L'Union.

M. MARTINEZ

Bonjour, je travaille à la direction de l'architecture de Toulouse Métropole. Je suis en charge notamment du projet Agenda d'Accessibilité Programmée.

Mme GRASSET

Bonjour, en tant que Chef de service « politique de la voirie » à Toulouse Métropole, je pilote le groupe de travail « accessibilité voirie et espaces publics ».

M. MAUPEU

Bonjour à tous, je travaille au service des assemblées communautaires et j'ai donc œuvré à l'organisation de cette commission. Je serai à votre écoute pour améliorer d'éventuelles choses et je vous souhaite de bons travaux.

M. ROUGÉ

Merci pour ce tour de table. Je me rends compte que je ne me suis pas présenté. Daniel ROUGÉ, président de cette commission, adjoint au maire à la ville de Toulouse et conseiller métropolitain en charge de différentes délégations sociales. Je vous propose qu'on aborde l'ordre du jour. Il y aura différentes occasions de poser les questions souhaitées au fur et à mesure des sept points prévus à l'ordre du jour.

## **2) Initiatives dans les 37 communes : Présentation des rencontres « Ville et handicap » (Toulouse, Bruguères, L'Union)**

Mme YVENAT

Les Rencontres Ville & Handicap sont nées, il y a quelques années à la demande du GIHP qui s'était mobilisé pour solliciter la mairie de Toulouse pour que soit organisé un temps d'échanges avec les citoyens toulousains sur la question du handicap. Les Rencontres Ville & Handicap ont maintenant plus de sept ans. De 3 jours de rencontres, nous proposons aujourd'hui plus de trois semaines pour cet événement. L'intérêt de ces rencontres est de partager sur la question de la société inclusive, travailler autour de la question du handicap pour dé-stigmatiser le handicap. C'est un événement qui permet également de valoriser l'engagement de nos collectivités avec les associations handicap sur la question de l'accessibilité de tous à tout, sur la question du « vivre ensemble » et bien sûr celle de la solidarité.

Les septièmes rencontres qui se sont tenues en 2016 ont été élargies à la demande de Monsieur le Maire à Toulouse Métropole. Christophe ALVES a rencontré les 37 communes l'année dernière au mois d'avril, pour leur proposer de nous rejoindre. L'Union et Bruguères, se sont beaucoup investies à nos côtés pour proposer, au sein de leur commune, des rencontres « Ville & Handicap ». Ensemble, nous avons proposé plus de 40 actions différentes qui nous ont permis de traiter de la question du handicap de différentes façons : des actions de sensibilisation, des ateliers dans les écoles, des mises en situation, des spectacles ...

Place du Capitole, le Maire de Toulouse avait convié un certain nombre de ses collègues à

venir se mettre en situation de handicap avec l'Association des Paralysés de France, avant l'inauguration. Ce fut un succès.

Dans le cadre de cette programmation, il y avait également des conférences, des expositions, des conférences, du théâtre, du cinéma avec un festival de court métrages dédié à la question du handicap.

Nous avons mobilisé plus de 30 associations handicap et seniors différentes, avons compté sur Toulouse plus de 7 300 visiteurs. Ce fut un succès. Succès que nous aimerions pouvoir renouveler en 2017 du 6 au 26 novembre.

A l'invitation de Jean Luc MOUDENC, Christophe ALVES accueillera le 27 avril après midi, les maires et leurs représentants pour une réunion d'échanges et d'informations avec pour objectifs de mutualiser un certain nombre d'outils et de savoir-faire dans nos différentes communes, pour organiser, sur le territoire élargi de la Métropole, ces rencontres qui sont de plus en plus identifiées par un certain nombre de partenaires sur le territoire, et également en dehors du territoire puisqu'on a eu la visite de communes qui font partie du réseau accessibilité des villes de France.

M. ROUGÉ

Merci. Je vous propose de prendre la parole soit pour poser des questions, soit faire des propositions.

Mme MAURIN

Excusez-moi ! Je n'ai pas levé la main, mais j'ai un petit peu de mal pour ça. C'est juste pour dire que la commune de Fronton m'avait contactée. Elle est intéressée pour organiser des rencontres « Ville & Handicap ». Vous pourriez les contacter. Je crois qu'ils ont une politique assez dynamique.

Mme YVENAT

Fronton n'est pas membre de la Métropole.

Mme MAURIN

Ils ne sont pas de la Métropole, mais c'est une commune qui n'est pas très loin non plus. J'aurais une proposition ou une suggestion à faire. Dans l'intitulé, jusqu'à maintenant, nous appelions ça « Ville & Handicap » au singulier. Est-ce qu'on pourrait mettre un « s » à « ville » ?

Mme YVENAT

Cela paraît évident. Nous aurions dû y penser l'année dernière !

Mme MAURIN

Et du coup, est-ce qu'on met un « s » à « handicap » ?

Mme YVENAT

Alors là, cela vous appartient.

Mme MAURIN

Moi ça m'est égal. Je n'ai pas de religion là-dessus.

Mme YVENAT

Très bien. On en reparlera lors d'un prochain groupe de travail ville de Toulouse. Mais ok en tout cas pour « villes » au pluriel.

M. ROUGÉ

D'autres suggestions ?

M. COSTES

La ville de Bruguères s'est donc mobilisée. 15 jours de présentation « Ville & Handicap », c'est un franc succès, on peut le dire, avec beaucoup de gamins présents et intéressés. Le seul regret, c'est peut-être au niveau des citoyens ; on souhaiterait une sensibilisation plus grande à ce problème-là. Donc, il faut peut-être revoir un petit peu la présentation, les invitations, à l'avenir. C'est le seul regret. Après, on a eu quand même du monde aux ateliers. Les écoles ont été présentes. Les élus ont été présents. Mais les gens ne sont pas assez sensibilisés et c'est bien dommage.

M. ALVES

Ce que vous dites là, je l'ai déjà entendu. On aura l'occasion d'échanger sur ce point. Je vous remercie, car c'était une première pour certains d'entre vous. Comme tout événement, que ce soit à Toulouse ou ailleurs, c'est toujours difficile et compliqué de mobiliser la première fois. Après, on a des pistes de réflexion et des outils qui peuvent être intéressants pour mieux communiquer à destination des citoyens. Parce que c'est vrai, au-delà du travail qui fonctionne bien et vous l'avez dit, les enfants sont venus régulièrement visiter l'exposition, il faut impliquer les écoles, les collèges et les lycées quand il y en existe sur le territoire communal. On peut également viser les entreprises ; nous-mêmes dans le cadre de l'Adaptathon, nous travaillons avec des entreprises. Mais c'est vrai qu'il faudra essayer d'accentuer la communication à destination des citoyens, peut être par des actions ponctuelles comme le journal municipal, par exemple. C'est un bon outil de communication sur lequel on s'appuie régulièrement. Et puis au niveau de Toulouse Métropole, il faut travailler avec les services de communication, le service presse. A partir du moment où c'est un événement métropolitain, il faut voir comment communiquer de façon métropolitaine. Tout ça, ce sont des choses qu'il faudra que l'on co-construise ensemble.

M. BERGON

Je voulais juste poser une question à mes collègues de Toulouse. Dans le cadre de nos opérations de sensibilisation à Blagnac, on a fait un événement avec l'association « J'accède ». Je n'ai pas eu l'impression qu'il y ait eu un franc succès. Je ne sais pas quelle est la perception que vous en avez ? Il me semble qu'ils sont quand même assez dynamiques. Est-ce que leur action est forcément limitée ? Va-t-elle perdurer ? Je ne sais pas. Quel est votre sentiment par rapport à cette association et son initiative qui, pour ceux qui ne le savent pas, est une opération de sensibilisation qui concerne l'accessibilité des commerces ?

M. ALVES

Beaucoup d'associations autour de la table connaissent mon franc-parler. Je dirai donc simplement que j'ai eu l'occasion de les recevoir et vous savez quand on veut être efficace, il faut être organisé. Or, cela semble difficile en ce qui les concerne. Donc pour moi, à la ville de Toulouse, ce n'est pas un partenaire majeur.

Mme COUSERGUE



On s'est beaucoup mobilisé avec eux sur Toulouse, sur l'université, partout et chaque fois, on est trop déçus.

Mme MAURIN

Effectivement, c'était en 2011. J'avais coordonné l'organisation sur Toulouse d'une opération « J'accède » entre Ramonville et Toulouse. Plusieurs critiques de la part de nos associations par rapport à la démarche. Tout d'abord, on fait appel à des étudiants qui ne connaissent rien à l'accessibilité, qui parfois sont venus, appâtés par l'offre de places de concert, qui pour certains ont saboté le travail, ont rempli les questionnaires sans le faire sérieusement. Et puis ce qui me gêne aujourd'hui dans la démarche de « J'accède », c'est qu'ils remettent un macaron « accessible » aux commerçants parfois même quand ils ne le sont pas. C'est-à-dire qu'ils peuvent ne pas être conformes à la norme et s'afficher comme étant accessibles ! La difficulté, c'est que de bonne foi après ce type de démarche, les commerçants peuvent s'imaginer être accessibles parce qu'ils ont répondu au questionnaire, alors qu'ils ne répondent pas au contexte réglementaire. On a vu par exemple des commerces déclarés accessibles alors qu'ils ont une marche et l'on sait pourtant que c'est un sérieux obstacle avec un fauteuil roulant électrique... Mais d'après « J'accède », leur grille de lecture est différente... À une époque, ça participait à la sensibilisation. Aujourd'hui, je pense que c'est contre-productif.

Mme LAVENIR

Je peux compléter. Entre temps, ils ont fait évoluer leur outil, leur plate-forme parce que justement, ils ont entendu ces critiques, ce qui fait que maintenant, pour renseigner un lieu, il y a une fiche qui est beaucoup plus détaillée et qui prend en compte beaucoup plus de types de handicaps. Après, l'utilisateur peut filtrer. Toi, tu es en fauteuil comme moi, tu vas plutôt faire un filtre qui te permettra de voir tous les lieux qui sont de plain-pied pour pouvoir passer avec un fauteuil. Alors que, pour quelqu'un qui est malvoyant, les marches ne lui poseront pas de problème.

Mme MAURIN

C'est effectivement différent pour un usager qui remplit la base de données et qui la consulte. C'est une chose mais, là, on parle de démarches et d'opérations qui sont organisées avec « J'accède » et les communes et qui vont, au nom de la commune, en partenariat avec la commune, rencontrer les commerçants et qui les induisent en erreur sur leur niveau d'accessibilité avec des personnes qui ne sont pas préparées. C'est tout à fait autre chose ! Ce sont deux démarches différentes. Et nous, les associations du CIH, ne souhaitons pas cautionner la démarche de « J'accède » en partenariat avec les communes parce que ça induit en erreur les gestionnaires d'ERP.

M. ALVES

Pour compléter ce que vous disiez, Mme MAURIN, je les avais reçus, il y a quelques mois, parce que deux sujets m'avaient un peu « agacé ». J'ai inauguré en tant qu'élue en charge des questions du handicap, une opération aux allées de Barcelone. « J'accède » avait mené une opération de partenariat avec la jeune chambre économique au cours de laquelle ils avaient « lâché » un certain nombre de jeunes motivés. Pour eux vraiment, l'intérêt, c'était l'action. Mais comme vous le souligniez, ces étudiants n'avaient pas forcément suffisamment de recul et d'expérience sur ces questions-là. Je me suis retrouvé envahi de courriers de commerçants qui se demandaient si c'était une arnaque. Ils ne comprenaient pas pourquoi on venait dans leur magasin traiter les questions d'accessibilité.

Il y a quelques jours, quand je les recevais au Capitole, ils sont venus me présenter leur

nouveau référencement d'établissements accessibles. Et quand on m'a présenté la carte de Toulouse, mon premier réflexe, a été de leur dire que l'outil n'était pas à jour en ce qui concerne Toulouse : quasiment aucun équipement municipal accessible n'était référencé. Quand on veut bien faire, il faut être organisé et sérieux. Donc, c'est vrai que je n'en fais pas ma priorité.

M. BERGON

J'ai posé cette question parce que j'avais bien l'impression que ça n'avait pas eu un franc succès. Mais je veux remettre un petit peu les choses dans le vrai. Notre démarche et l'événement conduits à Blagnac ne consistaient pas à labelliser tel ou tel commerçant comme étant accessible. C'était plutôt une démarche d'investigation auprès de chaque commerçant permettant de relever ceux qui présentaient des particularités et de les traduire, d'en informer le commerçant et de mettre à jour le serveur. Donc, il s'agissait de décrire le commerce. Sur ce qui a été relevé concernant les étudiants, à Blagnac, ça ne s'est pas passé comme ça. C'était un appel au volontariat. Il y a des associations qui ne sont pas venues en nombre, mais je comprends aussi pourquoi. Par contre, ceux qui ont participé, c'était plusieurs petits groupes qui sont allés chez les commerçants dans un esprit de concertation et d'incitation à prendre en compte la problématique. Donc, je relativise et pour autant, je ne dis pas que c'est l'association avec laquelle il faut travailler. Je voulais quand même remettre un petit peu les choses au clair.

Mme COUSERGUE

Pour finir sur cette question et au vu des deux années d'expérience qu'on a eues, l'évaluation des commerces se faisait par binôme. Donc, si vous tombez sur un binôme correct, plus ou moins sensibilisé, c'est bon ! Mais si vous tombez sur un binôme qui a eu juste une heure d'info le matin, comme c'est le cas pour la plupart, ils ne font pas un boulot correct. Ils arrivent et ils disent au commerçant : « Alors, vous êtes accessible ? » Le gars, il répond « oui » et c'est le oui qui est répertorié. On l'a vu plein de fois ! S'il n'y avait pas eu quelqu'un de handicapé dans l'équipe pour leur dire : « Mais non, ce n'est pas comme ça qu'on fait ! », ils le faisaient quand même ! Parce que l'idée, pour beaucoup de bénévoles qui se proposent c'est quand même de finir la journée le plus vite possible. Donc nous, on ne participe plus à ce genre de choses même si cela fait vivre les salariés à Paris. Le créateur de l'association qui est malheureusement décédé était vraiment quelqu'un de concerné par le handicap mais l'état d'esprit a évolué.

Mme DEROUAULT

Pour avoir participé à deux campagnes de « J'accède » et m'être trimballée dans les rues de Toulouse en tant que personne handicapée en binôme avec des jeunes de « J'accède », je peux vous dire que c'est vrai, ils ne sont pas au courant de la législation. Ils ne sont pas au courant de ce qui est « nécessaire pour des personnes handicapées » pour qu'un établissement soit accessible. Et malheureusement, s'il n'y avait pas eu une personne handicapée à leurs côtés, ils passaient à côté de tout et ils mettaient tout en « accessible ». Parce que bien sûr les marchands, les magasins disent : « Oui, mais on servira la personne sur le trottoir » ou bien : « On répondra, si elle arrive à faire les signes, pour lui donner son pain ». L'établissement n'est pas accessible. Point barre ! Donc pour eux, c'est accessible à partir du moment où ils répondent à une demande. Ça, ce n'est pas la loi. Donc « J'accède » est totalement incompétent sur ce domaine.

Mme BOULAND

Sur le même sujet, une question tout à fait naïve mais il existe deux organismes consulaires que sont la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers à qui il devrait peut-être revenir de définir ces critères d'accessibilité au regard de la loi. Je ne connais pas cette association « J'accède », mais je trouve ça assez étrange.

Mme MAURIN

Il suffit d'appliquer la réglementation. C'est aussi simple que ça ! Après effectivement les CCI peuvent sensibiliser leurs membres et leur rappeler leurs obligations et leur expliquer. Mais par contre, il y a des règles, elles existent et elles sont déjà très minorées par rapport aux besoins.

Mme MOISAN

Merci déjà pour cette information. Sur Colomiers, nous n'avons pas été approchés par cette association, mais cette discussion nous permettra d'être attentifs. Je voulais revenir au sujet « Ville et handicap », nous n'avons pas adhéré pour le moment à ce projet parce qu'à Colomiers, nous considérons que faire des actions uniquement dirigées vers le handicap, ce n'est pas notre façon de travailler. Nous intégrons, chaque fois que nous faisons une manifestation, des actions en faveur des handicapés ou vers les handicapés dans les manifestations. On n'a pas aujourd'hui d'actions spécifiques, journées particulières ou actions particulières. Mais ça se réfléchit, ça se travaille.

M. ROUGÉ

Merci. En l'absence de nouvelles demandes de prises de parole, nous pouvons passer à la suite.

## **2) Voirie et espaces publics : Présentation du Groupe de travail relatif au Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)**

Mme GRASSET

Toulouse Métropole est compétente en matière de gestion de la voirie et de la plupart des espaces publics. Les espaces verts restent de la compétence des communes. Je vais vous présenter les actions réalisées en 2016 sur les aménagements de voirie, espaces publics, ainsi que les feux sonores et les sanisettes.

Actuellement nous préparons le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) 2017. Il sera prochainement présenté en concertation au sein du groupe de travail accessibilité voirie et espaces publics. Pour rappel, il s'agit d'opérations d'aménagement sur l'espace public. Comme je l'indiquais lors de la commission communale d'accessibilité de Toulouse, nous prenons en compte le montant global des travaux. C'est-à-dire que sur une opération d'aménagement nous ne faisons pas l'extraction de la partie accessibilité. Nous considérons que tout rentre dans l'accessibilité autant les passages bateaux que les revêtements de chaussée. Tout cela fait partie d'une ambiance générale, d'un confort d'usage. Par exemple, les PMR qui utilisent les Mobibus, empruntent la chaussée pour accéder au bus. Les bordures participent à l'évacuation des eaux de surface et donc évitent les flaques d'eau et de ce fait de se faire arroser ou de marcher dedans notamment pour les personnes malvoyantes. Pour rappel, sont pris en compte dans le PAVE et donc dans le plan de programmation, tout ce qui concerne les opérations d'urbanisation, l'aménagement des places PMR, l'aménagement des quais bus, les travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité tels que les plateaux traversants, les abaissés de trottoirs et les aménagements des espaces verts. Concernant les espaces verts, ce sont des données que

les communes nous font remonter car de leur compétence. Ces données sont en cours de consolidation.

Pour information, le total engagé en 2016 sur l'ensemble de Toulouse Métropole, c'est 65 millions d'euros de travaux sur nos espaces publics, qui ont donc un lien avec l'amélioration de l'accessibilité.

Pour 2017, on est actuellement (données provisoire) à 150 millions d'euros, enveloppe qui englobe les Ramblas des allées Jean Jaurès à Toulouse qui, comme vous le savez, font partie des gros projets 2017. Il y a aussi l'aménagement de la rue des Lois, pour 4 millions. Pour information, cette rue a fait l'objet d'une visite avec le groupe de travail pour sensibiliser les commerçants avant les travaux, l'aménagement de la place Saint-Pierre terminé en 2016 pour un peu plus de 6 millions d'euros. J'ai pris également des exemples de travaux dont les montants sont un peu moindres mais qui ont quand même toutes leur importance comme sur Castelnau, avec la réfection d'un trottoir rue de l'Aréna, pour 56 000 € sur Aucamville, la création d'un cheminement piéton l'impasse Mozart pour 37 000 € à Toulouse, la création de places PMR dont le coût moyen de remise aux normes ou de création est de 15 000 €

En 2016 une importante action a été réalisée sur l'attribution des télécommandes des feux et des bornes sonores. La distribution a été élargie à l'ensemble de la Métropole et non pas uniquement à la Ville de Toulouse. La procédure est expliquée sur le site de Toulouse Métropole (<http://www.toulouse-metropole.fr/missions/deplacements/accessibilite>)

Une autre action importante en 2016, c'est la finalisation de la charte d'accessibilité, signée par 15 associations au mois de septembre. Cette charte est importante car elle apporte aux concepteurs un outils techniques permettant d'aboutir à une meilleur accessibilité de notre voirie et espaces publics qui va au-delà des règles normatives ou réglementaires pour intégrer une notion importante la qualité d'usage. Elle est également accessible sur le site de Toulouse Métropole. Vous pouvez la télécharger et la feuilleter en ligne.

Les sanisettes, sujet important. Sur le site internet et l'open Data de Toulouse Métropole, vous avez beaucoup d'informations et notamment la situation des sanisettes et leur accessibilité. Sur les 64 sanisettes situées sur le territoire métropolitain, principalement sur Toulouse, les ¾ sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les places PMR ont augmenté de 72 en 2015 on attend les chiffre pour 2016. En tout ce sont 1343 places recensées sur la Métropole. Ces informations sont aussi disponibles sur le site internet et l'open data de Toulouse Métropole.

M. ROUGÉ

Je voudrais indiquer que le diaporama qui vous est présenté aujourd'hui vous sera envoyé prochainement. Des questions ? Des remarques ?

Mme MAURIN

Nous sommes effectivement très satisfaits de la signature de la charte et des travaux menés avec le groupe de travail qu'anime Brigitte GRASSET. Par contre, j'ai un certain nombre d'interrogations à la lecture des documents que vous avez adressés, notamment sur le PAVE. Tout d'abord, il ne m'apparaît pas clairement qu'il soit réellement complet et abouti. J'ai le sentiment, à la lecture des documents, qu'il s'agit encore du SDAVE, c'est-à-dire une programmation concernant les principaux axes et non pas ce qui relève de l'obligation réglementaire, c'est-à-dire un document incluant tous les cheminements existants puisqu'on n'est pas une petite commune, encore moins une petite métropole. Donc, j'aimerais une clarification sur ce point-là.

D'autre part, apparaît dans la délibération de février dernier qui nous a été transmise, un document qui fait le bilan 2015, où étaient programmés 65 millions de travaux. Le problème c'est que je ne vois toujours pas le total en termes de réalisation. Surtout je suis très inquiète

de voir que la majorité des lignes comportent la mention « report ». J'aimerais savoir quelle est la réalité de la réalisation du PAVE 2015, puisque le chiffre que vous nous avez donné concernait 2016, semble-t-il. J'aimerais avoir des éléments un peu plus précis là-dessus pour me faire une opinion réelle.

Mme GRASSET

Je l'avais expliqué en groupe de travail, mais peut-être pas de façon suffisamment précise. Le schéma directeur de voirie, c'est une chose. Nous avons identifié 1 200 itinéraires à mettre en accessibilité en priorité en fonction de critères que nous avons travaillé ensemble.

Mme MAURIN

Oui, OK sur les réalisations prioritaires.

Mme GRASSET

Concernant la programmation inscrite dans le PAVE, les pôles se basent sur le SDAVE mais ils doivent aussi prendre en compte d'autres thématiques telles que la mise aux normes du réseau d'assainissement, le schéma directeur des voies cyclables, etc. Les pôles nous indiquent ce qui dans cette programmation est en lien avec l'accessibilité. Les pôles ont aussi la possibilité de bloquer un budget pour réaliser de la mise aux normes de place PMR. Je ne comprends pas bien pourquoi vous craignez d'être toujours dans le schéma directeur, dans une simple définition d'axes de travail. Non, justement, nous sommes dans la réalisation et j'ai montré des exemples précédemment, à Castelginest ou à Aucamville. Après, je n'ai pas vérifié si elles intégraient ou pas le schéma directeur. En tous cas, on essaye d'être pragmatiques et d'avancer.

Mme MAURIN

Vous le savez, ça fait 40 ans que les associations de personnes en situation de handicap attendent que ça avance et on est effectivement en attente d'éléments concrets sur le sujet. Est-ce qu'un diagnostic est réellement fait sur l'ensemble de la voirie à l'échelle de la Métropole ? Est-ce que les moindres cheminements ont été évalués ? Et est-ce qu'on peut nous présenter ce document, parce qu'on ne l'a jamais vu ? La seule chose qu'on a vue, c'est le SDAVE avec les itinéraires prioritaires qui était effectivement une amorce, mais cela remonte à quelques années. Est-ce qu'on a aujourd'hui un bilan complet de l'ensemble des voiries ouvertes au public sur l'espace de la Métropole, oui ou non ?

Mme GRASSET

En 2014, on a mené un diagnostic de toutes les voies du schéma directeur d'accessibilité. Il a porté sur 1 200 voies pour un coût de 200 000 €. Donc, nous avons un diagnostic. Lorsqu'on a travaillé ensemble le schéma directeur, nous nous sommes dits : « on part sur ces voies-là d'abord ». On peut aussi faire des diagnostics complémentaires sur les autres voies qui ne sont pas dans le schéma directeur, il n'y a aucun souci. D'une voie à une autre, on est toujours dans une démarche d'itinéraire. Ensuite, vous vouliez des éléments concrets, mais les chiffres que j'ai annoncé pour 2016, c'est le réalisé. 65 millions ! Ce n'est pas quelque chose qui pourrait être fait. C'est 65 millions de réalisations sur la Métropole.

Mme DEROUAULT

Est-ce que je pourrais prendre la parole parce que là, j'ai un petit coup de colère ! Nous sommes, en partie, des associations autour de la table. Merci d'ailleurs aux communes qui ont désiré participer à cette réunion. Nous sommes des associations, nous sommes des personnes bénévoles, nous n'avons pas de moyens. Vous avez les moyens, vous, de faire des bilans, de

réaliser des études et vous devez nous en rendre compte. Moi actuellement, je commence à en avoir marre. Ça fait des années qu'on travaille avec vous et qu'on n'a pas les moyens de savoir ce qui se passe. Voilà, c'est tout !

Mme MAURIN

Excusez-moi, Mme GRASSET mais ce que je ne comprends pas, c'est sur les documents que vous avez envoyés, pourquoi y a-t-il la majorité des lignes concernant le bilan 2015, la lettre R qui correspond au report ? Et pourquoi on ne voit pas pour 2015 le total du montant utilisé ?

Mme GRASSET

Je n'ai malheureusement pas les documents sous les yeux mais oui, il y a des travaux qui sont reportés parce que les programmations sont contraintes... Mais d'autres opérations sont rajoutées d'un autre côté.

Mme MAURIN

Oui, mais à ce moment-là, qu'on ait le bilan complet. J'aimerais pouvoir comparer ! À ce jour, je ne peux pas comparer ce qui a été budgété et ce qui a été réalisé. Je n'ai pas le chiffre du réalisé. Ça me semble être le minimum d'information que l'on devrait avoir.

Mme GRASSET

Vous avez les chiffres du réalisé.

Mme MAURIN

Pourquoi y a-t-il autant de lignes « reporté » en 2015 ? Je ne comprends pas !

Mme GRASSET

Cela correspond peut-être à d'autres travaux qui doivent être faits, de l'assainissement ou autre. Je pense que nous aurions pu en discuter au sein du groupe de travail plutôt que dans cette instance. Il faut vous focaliser sur ce qui est fait. Dans les lignes, il y a 65 millions. Je vous ai mis le total par commune, mais si on regarde le sous-total, il y a peut-être des choses qui ont été reportées en 2017. Ce n'est pas très grave, ça va être fait. En tout cas, il y a 65 millions qui sont faits.

Mme MAURIN

Je suis très contente de travailler avec vous, vous le savez, mais comprenez quand même qu'on s'est fait « enfumer » pendant des années, ça nous rend suspicieux. Je vous fais un rapide rappel historique : engagement national après la loi d'orientation de juin 1975, rien ne se produit ! En 2005, seulement la moitié des ERP mis en accessibilité ! Je devrais dire un quart. Donc, c'est vrai que nous, on veut des informations précises et j'aimerais qu'en face des engagements pris, apparaisse le montant réalisé. J'aimerais avoir l'explication des reports de certaines opérations. On peut comprendre effectivement que certaines opérations soient reportées, remplacées par d'autres, c'est légitime. J'aimerais avoir un bilan et savoir précisément combien a été réalisé. Mais là, je ne l'ai pas ! Ces opérations sont reportées à quelle date ? Il y a toujours un écart énorme entre ce qui est budgété et réalisé et moi j'aimerais savoir à quoi correspond ce delta.

M. BERGON

Pour que les choses soient claires, j'entends, je comprends peut-être aussi vos exaspérations ou vos attentes, mais concernant la voirie, vous opposiez tout à l'heure schéma directeur et

Pave. Pour moi, les choses ont toujours été très claires. Toute la voirie, quelle qu'elle soit, fait l'objet d'un état des lieux, d'un diagnostic. Après, il y a eu des outils qui n'ont pas été toujours très au point, mais aujourd'hui, ils le sont et ils intègrent l'état des voiries mais aussi des trottoirs, etc. Cet état des lieux est fait. Par ailleurs, il y a l'action de la collectivité qui, en l'occurrence, correspond à ce qu'on appelle les itinéraires prioritaires. J'espère que toutes les communes travaillent comme ça. Il y a les priorités 1, 2 et 3, en fonction du nombre d'équipements, du nombre de services desservis, etc. En clair, ça veut dire qu'on regarde prioritairement les itinéraires qui sont le plus souvent utilisés. Comme on ne peut pas faire tout, tout de suite, on est obligé de classer en priorités. Quand on aura tout fait, on passera peut-être à des priorités 4 ou 5 ? Je ne sais pas ! Mais à quoi nous servent finalement cet outil et ces états des lieux ? Indépendamment du PAVE, quand des opérations sont faites pour d'autres raisons, par exemple pour du pluvial ou de l'assainissement comme cela a été évoqué, à ce moment-là, on peut alors profiter de l'occasion pour arranger certaines choses en même temps. Voilà comment on procède ! Il me semble que c'est assez clair. Après s'il y a des reports, il faudrait regarder commune par commune, schéma par schéma, mais pourquoi ces reports ? Effectivement, il y a beaucoup de raisons qui peuvent les justifier. Parce qu'il y a des opérations liées, des opérations de voirie, de pluvial, ou relatives aux eaux usées. Il peut y avoir une opération immobilière initialement prévue mais reportée. Dès lors, on attend qu'elle soit faite pour pouvoir intervenir et pour ne pas travailler pour rien. Donc, on ne peut pas avoir une vue très générale. Il faut avoir confiance dans la méthode et ensuite regarder commune par commune, là où il y a peut-être des choses qui sont insatisfaisantes ou pas.

Mme MAURIN

Dont acte, mais j'aimerais quand même avoir le chiffre de la réalisation 2015 puisque je ne l'ai pas, en plus de la réalisation 2016. J'aimerais pouvoir comparer par rapport à ce qui a été budgété.

Mme GRASSET

C'est dans le PAVE 2016 qu'était présenté le bilan 2015 avec ce qui a été réalisé et la prévision 2016. Entre la prévision 2016 et le réalisé 2016 que nous sommes en train de constituer, il n'y a pas un écart aussi grand que ça. On le regardera ensemble en groupe de travail, plus précisément.

M. BERTHON

Juste pour la clarification. Je suis en train de regarder le bilan 2015. Je vois des R partout, mais ils indiquent ce qui a été réalisé et non pas ce qui a été reporté. En termes de « reporté », je n'en vois pas tellement dans la colonne. Reporté, c'est RP !

Mme GRASSET

Maintenant que vous le dites, oui. R, c'est réalisé. Vous avez raison.

Mme MAURIN

Alors mea culpa ! Merci, vous avez raison.

M. COSTES

Je pense qu'il faut expliquer aux associations comment fonctionne une commune au niveau des travaux de voirie. Christian BERGON l'a très bien souligné. Les communes disposent d'une « enveloppe locale » d'un certain montant et nous faisons les travaux avec cette enveloppe, que l'on ne peut pas dépasser. Chaque fois que nous faisons des projets, on inclue dans les travaux tout ce qui concerne le handicap. Sur Bruguières, nous avons fait un

diagnostic, je crois que c'était en 2010-2011, avec les communes de Gratentour et de Saint-Jory. Il a été transmis à Toulouse Métropole. Actuellement nous faisons des travaux dans le cœur de ville de Bruguières et nous incluons tous ces travaux du handicap, que ce soit les places PMR, les passages surbaissés, ... Tout ce qui figure dans le schéma est pris en compte, mais sans dépasser notre enveloppe locale. Donc, les travaux vont se faire, mais ils vont certainement s'étaler sur plusieurs années. Après, vous voyez 5 millions de travaux sur cette ligne. Il s'agit de l'ensemble des travaux. Ça ne correspond pas uniquement à l'accessibilité. C'est l'ensemble total des travaux.

#### M. PIQUEPE

Je voudrais appuyer ce que viennent de dire mes collègues de Bruguières et de Blagnac. L'objectif n'est pas de dépenser de l'argent pour dépenser, mais de réaliser des solutions pour les usagers handicapés ou pour les PMR. Donc nous, nous essayons autant que possible d'intégrer dans nos programmes tout ce que l'on peut faire en matière de PMR. Pour la voirie, c'est pareil et il sera donc toujours très difficile de dire qu'on tient ou qu'on ne tient pas le budget. Je pense que pour les associations, il est important de regarder que les actions soient menées conformément aux priorités définies. J'ajoute que certaines actions peuvent coûter très cher parce qu'on sera contraint d'y revenir par la suite. De temps en temps, il faut savoir perdre un peu de temps. Par contre, on peut aussi regarder des solutions transitoires et je crois qu'on ne regarde pas assez cet aspect. On ferait des économies et ça apporterait beaucoup de confort aux personnes en situation de handicap. Je pense qu'il faudrait avoir cette double approche et ne pas se polariser sur un budget réalisé ou pas.

#### M. CONCAUD

Je voudrais poser une question sur les sanisettes parce que je crois avoir entendu dire qu'il y avait des sanisettes un peu partout dans Toulouse et qu'elles étaient accessibles aux personnes en situation de handicap. Quand un nouveau chantier se met en place, on demande toujours s'il y a des sanisettes et là on a comme réponse : « On a atteint le quota maximum ». Il semblerait qu'on puisse en déplacer une, mais pas en rajouter. Est-ce vrai ou est-ce qu'on peut changer la donne ?

#### Mme GRASSET

Je ne sais pas quoi répondre immédiatement. Je me rapprocherai des services concernés pour donner une réponse complète.

*Eléments de réponse récoltés après la séance* : Il y a en effet un quota de 63 sanisettes dans le contrat passé entre la Ville de Toulouse et la société Decaux. Celles-ci peuvent être déplacées en fonction de l'utilisation pour s'adapter à la demande. Donc dans le cadre de nouveau projet, une sanisette qui ne serait pas très employée à tel ou tel endroit pourrait être déplacée sur ce lieu. Pour le moment il n'est pas prévu de modifier le nombre de sanisette dont le coût de location et de maintenance est très important. Cette question pourra aussi être expliquée plus en détail lors d'un groupe de travail accessibilité voirie et espaces publics.

#### M. ROUGÉ

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose que pour préciser la demande de Mme MAURIN, soient annexées au compte rendu les différentes délibérations relative au SDAVE et au PAVE. Ce serait bien pour une bonne lecture comparée entre 2015 et 2016.



#### **4) Services de transports collectifs et intermodalité : Présentation de la Commission Accessibilité Réseau Urbain Tisséo (CARUT) et du bilan intermédiaire 2016 du SDAP/Ad'AP de Tisséo-SMTC**

M. BERNARD

Pour cette question, nous serons deux à intervenir, moi-même et ma collègue, Marie-Hélène TEXIER qui travaille à Tisséo-Epic en tant que responsable de l'accessibilité à l'exploitation. Pour ma part, je suis chargé de mission auprès du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) et à ce titre, j'anime la Commission d'Accessibilité du Réseau Urbain Tisséo (CARUT). En préliminaire, un rappel de ce qu'est le Syndicat Mixte des Transports en Commun. Il agit pour le compte de quatre établissements de coopération intercommunale : Toulouse Métropole, la Communauté d'agglomération du SICOVAL, le Syndicat Intercommunal des Transports de la Région Toulousaine et la Communauté d'agglomération du Muretain. Il a pour mission de concevoir et développer la politique des transports, d'organiser les services réguliers de transports en commun, d'étudier et programmer les projets nouveaux. À ses côtés pour mener ces missions, le SMTC dispose de Tisséo Epic (Établissement Public Industriel et Commercial), l'exploitant du réseau bus métro tram ; de la SMAT, une société publique locale qui réalise les études et les constructions des infrastructures et un service Mobibus spécialisé pour le transport de personnes à mobilité réduite gérée en délégation de service public.

Le périmètre des transports urbains sur lequel le SMTC mène la politique des transports est un des plus étendus de France. Il compte 101 communes et concerne 1 million d'habitants. Le réseau a généré, en 2016, 181 millions de validations, dont 2 millions de titres pour personnes handicapées, soit une augmentation enregistrée, entre 2010 et 2016, de plus 18% de validations. L'action du SMTC se caractérise par un portage politique affirmé, une relation étroite et efficace avec les partenaires, j'y reviendrai, partenaires de la gestion de la voirie, du cadre bâti et des espaces publics et le constat d'une amélioration des conditions de transport adapté à tous. Aujourd'hui, le schéma directeur d'accessibilité programmée et l'agenda d'accessibilité programmée adoptés le 16 septembre 2015 par le SMTC, guident la politique d'accessibilité. Document de référence approuvé par le Préfet de Haute-Garonne en février 2016, il consacre 29 millions d'euros pour améliorer l'accessibilité du réseau après les 49 millions du premier schéma directeur déployé de 2009 à 2014.

Pour mener cette politique et respecter nos engagements, il est indispensable de partager les mêmes ambitions pour créer les conditions d'une réelle mobilité facilitée pour tous, dans le respect de la loi de 2005. Une connaissance approfondie des besoins de chacun, la mise en commun des bonnes pratiques, la technicité et les nouvelles technologies autorisent l'accueil du plus grand nombre au sein de la cité. Depuis 2008, la Commission d'accessibilité du réseau urbain, instance de concertation dédiée aux transports, contribue au développement d'un réseau de plus en plus accessible à tous en privilégiant les solutions techniques universelles. Un accès facilité à tous, c'est tout l'enjeu des mesures du SDAP/Ad'AP qui portent sur les stations de métro, établissements recevant du public, les lignes de bus. Mais aussi sur le volet formation des personnels à l'accueil des personnes handicapées, sur l'information voyageurs et la communication. Une mesure qui contribue à des déplacements autonomes. Le portillon PMR doté d'une cible de validation abaissée permet de libérer le passage d'un simple geste à portée de main. Les 38 stations ligne A et ligne B en sont équipées pour un coût de 450 000 euros. À souligner l'exemplarité du travail partenarial effectué avec les associations, membres de la CARUT, les techniciens de l'EPIC, ceux du SMTC et de l'industriel qui a développé cette nouvelle technologie. Le traitement des non-conformités des escaliers fixes du métro par un travail sur le contraste des nez de marche et la

pose de bandes d'éveil à la vigilance sur chaque volée de marches, dont la date prévue d'achèvement des travaux est fin 2017, pour un montant prévisionnel de travaux de 500 000 €. Une grosse opération existe sur les 128 ascenseurs qui équipent les stations de métro et font l'objet d'un important programme de rénovation pour certains et de remplacement pour les plus anciens. Une opération qui se déroule actuellement pour un coût de travaux estimé à 1 150 000 €. L'amélioration de l'éclairage des stations constitue une des opérations les plus complexes qui nécessite une approche méthodique et partagée, en lien avec les enjeux de maîtrise de l'énergie. Aussi, le délai de mise en œuvre prévue à la date de ces travaux porte sur trois périodes de trois ans jusqu'en 2024.

#### Mme TEXIER

Je continue, avec une opération en cours qui porte sur la création de visuels de reconnaissance des stations de métro. Elle a pour but de faciliter le déplacement des personnes déficientes cognitives, mais pas seulement. Ce dispositif est voulu accessible à tous pour permettre notamment aux personnes non francophones ou ne pouvant pas lire, de préparer leur voyage et de se déplacer en reconnaissant la station d'entrée et/ou la station de descente de la rame. Les visuels évoquent des anecdotes, l'histoire locale devenant source créative pour la conception de ces visuels. Nous pourrons les découvrir fin 2017 sur le réseau des lignes A et B. Le Schéma directeur d'accessibilité programmée (SDAP) prévoit également la mise en accessibilité de 900 arrêts du réseau bus d'ici fin 2018 pour un budget de 20 millions d'euros. Fin 2016, un quart de ce programme a été réalisé et 146 arrêts nouveaux sont venus se rajouter au programme prévu, du fait de l'évolution du réseau bus et notamment, de l'équipement d'arrêt du réseau anciennement communal, de Colomiers. Le programme de 2017 comporte aujourd'hui 390 arrêts à mettre en accessibilité.

L'accueil des personnes en situation de handicap a été la mesure mise en place dès le début du schéma directeur d'accessibilité en 2009. Aujourd'hui, l'ensemble du personnel a bénéficié des modules de formation, à quelques exceptions près, certains modules pour agents de sécurité sont encore programmés sur 2017. La formation fait désormais partie intégrante des formations initiales des personnels qui intègrent Tisséo Epic. Tout le monde est formé dès son arrivée dans l'entreprise. Nous pouvons noter en particulier une formation des agents d'accueil, pour les volontaires à une formation complète à l'utilisation de la langue des signes française ; pour tous une initiation, pour pouvoir être à même d'orienter une personne sourde. L'information aux voyageurs permet à la fois de préparer son déplacement et d'avoir l'information nécessaire à chaque phase du déplacement.

En 2016, les actions ont porté sur l'affichage des horaires de passage aux arrêts, la simplification des schémas de lignes, la fourniture, pour les personnes aveugles, sur le site Internet, d'une liste ordonnée des arrêts qui correspond pour eux à un plan de ligne et des envois d'informations sur le fonctionnement des ascenseurs pour les associations. Une seule action sur le programme 2016 a été reportée en 2017 : l'utilisation du pictogramme avion à l'avant des rames du tramway T2 lorsqu'elles sont dans la direction aéroport. Une communication en appui de cette démarche vise à faire connaître ce qui est fait pour les personnes en situation de handicap et donc de promouvoir aussi le fait que ces personnes voyagent. Avec deux dates marquantes, l'inauguration des portillons PMR en septembre 2016, dont nous avons parlé tout à l'heure, et une exposition intitulée « dessine-moi une station » en novembre 2016 qui était, en fait, une première annonce du dispositif en cours sur le visuel de reconnaissance des stations. Un coup de projecteur sur le réseau Linéo qui se déploie conformément au plan de mobilité souhaité par le SMTC. Ce sont des lignes structurantes à haut niveau de service, conçues 100 % accessibles, dans une logique de confort, de fréquence, de régularité et d'accessibilité, pour un usage facilité pour tous. En 2017, nous verrons la mise en service des lignes n° 6, 7 et 8.

M. ROUGÉ

Merci. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Des questions ?

Mme MAURIN

Je m'inquiète du taux de réalisation du SDAP/Ad'AP de Tisséo puisque, bien que j'ai été exclue de la réunion concernant ce bilan, on peut se demander pourquoi d'ailleurs, j'ai eu communication des éléments. Il s'avère que pour fin 2016, 60 arrêts n'ont pas été faits alors qu'il y a déjà eu un schéma directeur d'accessibilité en 2008 et que celui-ci avait pris l'engagement d'une réalisation à 100 % de l'ensemble des arrêts sur l'ensemble du périmètre, sans notion d'arrêt prioritaire à l'échéance de 2015. Ça n'a pas été réalisé. Je constate que dès la première année, nous avons du retard. Qu'est-ce que vous comptez faire concrètement pour rattraper ce retard ? J'ai du mal à comprendre comment on va pouvoir tenir les engagements. Comment allez-vous tenir les engagements que vous avez pris à notre égard et les respecter cette fois-ci pour qu'effectivement en 2018, les arrêts uniquement prioritaires soient accessibles ? Je rappelle que, grâce à l'ordonnance accessibilité, il n'est plus question pour les personnes à mobilité réduite et handicapées d'habiter en zone non dense puisque là, il n'est pas prévu de rendre accessible le réseau.

M. BERNARD

Mme MAURIN, je vais répondre simplement. Nous allons mettre les bouchées doubles !

Mme MAURIN

Cela fait quelques années qu'on attend « les bouchées doubles ».

M. BERNARD

Plus sérieusement, un schéma directeur d'accessibilité comme celui de la voirie a une vie. Ça vit, ça évolue et rien n'est gravé dans le marbre. Parmi les 60 arrêts auxquels vous faites allusion, peut-être certains sont réalisés ou supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il faut que nous mettions à jour la liste pour le 24 mai, date de présentation du bilan du schéma directeur en conseil syndical de Tisséo, avec chiffres à l'appui et résultats officiels. C'est toute une comptabilité au quotidien et je vous assure, Mme MAURIN, ce n'est pas simple. Notre volonté et celle du président, Jean-Michel LATTES, c'est une politique affirmée. Son intention, c'est d'aller au bout de ses engagements et nous sommes à ses côtés pour réaliser ce contrat.

Mme MAURIN

Je note un écart entre le réalisé et le prévu, c'est-à-dire effectivement des arrêts qui n'ont pas été faits, sans être compensés par d'autres arrêts. Mais les 60 arrêts manquants, c'est 60 arrêts nets ! Donc sur 429, ça fait quand même un chiffre important et si, dès la première année, vous prenez ce retard, ça ne me rassure pas, malgré le fait que vous disiez que vous entendez le rattraper. Ce dont je veux être sûre, c'est qu'à la fin de l'année 2017, il n'y ait plus du tout de retard et qu'on n'en soit pas encore à rattraper le retard précédent. Surtout que le manque de transparence de ce bilan, en écartant certaines associations, laisse craindre le pire.

M. BERNARD

Je ne pense pas qu'on écarte qui que ce soit. Ce bilan a été présenté en commission d'accessibilité. Vous n'y étiez pas, c'est normal. C'est une réunion interne.

Mme MAURIN

Le Président a clairement refusé que Handisocial fasse partie des associations participant au bilan.

M. BERNARD

Vous avez souhaité, Mme MAURIN, faire partie de la commission d'accessibilité réseau urbain en tant que Présidente de Handisocial. Est-ce que vous avez été rejetée, non !

Mme MAURIN

J'ai été acceptée à la CARUT, mais quand il s'agit de faire le bilan, là... Je m'étonne.

M. BERNARD

Vous étiez membre du comité de suivi du schéma directeur d'accessibilité en tant que présidente de l'APF. L'APF est toujours membre de ce comité. Vous n'y êtes plus, ce n'est pas de la faute de Jean-Michel LATTES ni de la mienne.

Mme MAURIN

C'est la simple volonté de Jean-Michel LATTES de l'autoriser ou pas, sachant que les associations du CIH ont demandé effectivement à ce que je sois présente, puisque j'ai peut-être certaines compétences sur le sujet que tous mes camarades n'ont pas. À Jean-Michel LATTES de régler cette question, n'est-ce pas ?

M. BERNARD

Vous l'avez saisi sur ce sujet et il vous a répondu.

M. ROUGÉ

Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Mme MAURIN

Non pas une question mais un mot sur la problématique de Mobibus, absente des débats. Certains d'entre vous savent que nous avons mené une opération « coup de poing » à l'occasion du salon Autonomic pour protester contre le fonctionnement de ce service. Nous attendons toujours que Tisséo et Toulouse Métropole prennent en compte nos demandes et qu'on n'ait plus affaire à un service qui s'avère maltraitant avec les usagers. J'utilise ce terme à dessein en reprenant la définition officielle de la maltraitance. J'aimerais aussi parler transport de substitution. Si le transport adapté n'est pas une obligation clairement définie de manière réglementaire, même si la loi prévoyait qu'il y ait effectivement du transport adapté, le transport de substitution est quant à lui codifié. Et il doit être assuré dans des conditions analogues au transport public. Mais, à ma connaissance, personne ne réserve son transport avant de prendre le bus. Personne ne s'inscrit sur un service. Donc, nous attendons de Tisséo qu'il respecte la loi et assure le service de substitution sans réservation préalable et sans inscription préalable au service. J'ai pris un peu de retard dans le travail mais, de manière tout à fait officielle, nous allons vous mettre en demeure de respecter la loi en la matière. Nous vous demandons effectivement de mettre les moyens et de vous assurer que le travail de l'exploitant soit respectueux de nos personnes en ce qui concerne Mobibus. Merci.

M. BERNARD

Nous attendons la saisine officielle.

Mme COUSERGUE

Le Collectif Interassociatif Handicap est tout à fait du même avis. Odile MAURIN, avec cette position, nous représente tous. Nous sommes très déterminés à ce que les choses bougent vite sur la question des transports et notamment le transport adapté.

## **5) Cadre bâti - ERP : Présentation de l'ADAP de Toulouse Métropole**

M. MARTINEZ

Nous sommes ici pour dresser le bilan accessibilité du cadre bâti. Je souhaiterais démarrer en précisant que la Direction de l'architecture a en charge l'agenda d'accessibilité programmée de Toulouse Métropole tout comme celui de la ville de Toulouse. C'est une particularité, le service est mutualisé et nous travaillons avec les associations également membres de la commission communale d'accessibilité pour tous de Toulouse. Cela explique également qu'on a tenu la même organisation dans la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité.

Ceci étant dit, voilà le bilan du cadre bâti en trois étapes. Un petit point d'étape sur l'Adap de Toulouse Métropole. Je vais faire rapidement un focus sur les réalisations de mise en accessibilité et un petit paragraphe sur les usages et les qualités d'usage de Toulouse Métropole dans la mise en accessibilité de ces bâtiments.

Je le disais, en 2016, la première partie de l'année a été consacrée à réfléchir à la façon dont on allait déposer cet agenda d'accessibilité. Le patrimoine de Toulouse Métropole est doté de 72 ERP et a justifié un report du dépôt de l'Adap d'un an, accepté par la Préfecture. On a pu profiter de cette année pour s'organiser. D'abord avec des concertations, notamment avec les élus, pour définir un planning raisonné. M. ROUGÉ l'a évoqué tout à l'heure. On a également concerté les gestionnaires d'établissements pour essayer de planifier cette mise en accessibilité des sites, le plus logiquement possible, en prenant en compte les occupations fonctionnelles des sites. Enfin, une concertation, et non des moindres, des techniciens dont je fais partie puisqu'on comprend aisément que la mise en accessibilité d'un site à plusieurs milliers d'euros sera beaucoup plus longue à mettre en œuvre que celle d'un petit bâtiment. Les travaux impliquant beaucoup d'études nécessitent une planification à plus long terme. Enfin c'est une obligation de la loi et aussi une culture à la ville de Toulouse et à la Métropole : la concertation avec les associations. Au fur et à mesure du processus, nous avons concerté les associations pour nous mettre d'accord, pour savoir si ce qu'on allait proposer en termes de planification était cohérent et en accord avec ce qu'elles souhaitaient. Parfois, nous n'étions pas d'accord, parfois nous l'étions, parfois nous avons pris en compte certaines observations et nous avons même changé notre fusil d'épaule quand cela s'avérait nécessaire. Nous avons présenté un agenda d'accessibilité programmée au Conseil de la Métropole, le 30 juin 2016. Cet agenda a également été déposé à la Préfecture, comme il se devait, en septembre 2016 et nous avons eu l'accord de la Préfecture le 15 novembre pour lancer les travaux, en tout cas pour les organiser. 72 ERP pour la Métropole, 619 à la Ville, cela nécessite une certaine organisation. Mme MAURIN a proposé d'établir des tableaux de bilan et de suivi. Nous avons souscrit à la proposition, en espérant qu'ils soient le plus pertinents possible l'année prochaine. En tout cas, on y travaille. Dès le mois de janvier, nous allons commencer les travaux. Le bilan de l'année prochaine s'y référera.

L'agenda d'accessibilité de la Métropole, je l'ai dit, ce sont 72 ERP, un budget dédié réparti sur trois périodes. Les bâtiments de la Métropole sont plutôt des bâtiments à vocation sportive et culturelle. Une répartition équitable sur les trois ans, à la fois en termes de budget et de réalisation. On peut même noter une première période plus importante, 36 ERP, avec une volonté d'aller vite. Certains établissements ne nécessitent pas de gros aménagements et

pourront être faits en priorité. Un budget total de 5,67 millions d'euros répartis sur ces neuf ans.

Un petit focus sur le Quai des Savoirs. Il faut savoir que c'est un bâtiment propriété de Toulouse Métropole, un lieu dédié à la science que tout le monde connaît maintenant, inauguré le 15 février 2016. C'était l'occasion de travailler ensemble et de réaliser un bâtiment 100 % accessible. L'accessibilité, maintenant la plupart des gens comprennent ce que c'est. Dans cet établissement, on voit des vitrophanies sur des fenêtres, une obligation réglementaire. Il y a également d'autres éléments, pas forcément réglementaires, mais qui relèvent plus de la qualité d'usage et d'utilisation des portes. Les services mutualisés se sont dotés d'un cahier des prescriptions. J'en dirai un mot un peu plus loin.

Un mot sur la concertation. A la Métropole, à chaque fois qu'un sujet le mérite, d'un point de vue de la réalisation de travaux, de la conception neuve ou la rénovation de cadres et de bâtiments existants, des groupes de travail se réunissent pour échanger sur les sujets délicats et faire en sorte que nos bâtiments aillent dans la qualité d'usage, et ce, au-delà de la réglementation. On a mis au point également une formation de tous nos techniciens bâtiment. Ils ont tous été formés aux techniques et aux règles de l'accessibilité. Depuis peu, ils sont même capables de réaliser eux-mêmes des diagnostics afin de relever les non-conformités de nos sites.

Cet agenda, réparti sur 9 ans, représente un très gros projet : 6 millions d'euros sur la Métropole. Un comité de pilotage et un comité de suivi ont été mis en place, avec des réunions annuelles et mensuelles en fonction des comités, pour échanger et prendre les décisions politiques ou techniques qui s'imposent.

Enfin la qualité d'usage que j'évoquais tout à l'heure, et le cahier des prescriptions. C'est un outil qui a été réalisé en interne par les services du domaine handicap de la ville de Toulouse et la Direction de l'architecture. C'est un recueil des bons usages pour la mise en accessibilité des sites. On n'hésite plus à distribuer ce document à nos maîtres d'œuvre, à nos entreprises, à nos bureaux de contrôle. Il faut savoir que ce document va même au-delà de la réglementation. Il respecte bien entendu la réglementation, mais il précise certaines contraintes techniques qui, comme je le disais tout à l'heure, tendent vers une qualité d'usage supérieure.

M. ROUGÉ

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Mme MAURIN

Juste un point. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je peux donner l'impression de ne voir que les points négatifs, mais c'est aussi notre mission. On n'est pas là pour se congratuler, mais pour essayer effectivement de faire avancer les choses en mettant en avant les difficultés rencontrées. Et cela ne m'empêche pas, en dehors, de vanter la qualité de la concertation que nous avons avec les équipes de la Métropole et de la Ville, avec qui nous avons appris à nous connaître, avec qui nous nous confrontons régulièrement, mais avec qui nous avançons aussi. Le cahier des prescriptions est, je crois, une réalisation exemplaire en la matière. J'avais juste une petite remarque par rapport à l'Adap de Toulouse Métropole. Je voudrais savoir si, à l'occasion des délibérations qui ont été votées par les élus métropolitains, ils avaient bien eu connaissance des positions associatives rédigées notamment par l'APF, le GIHP et Handisocial sur les Adap. Est-ce que vous avez communiqué ces documents en annexe du projet d'Adap ou pas ? Parce qu'il me semble important que les élus métropolitains soient clairement informés. C'est un document de deux pages qui traite des positions associatives,

dans lequel nos associations ont contesté la durée des Adap qui intervenaient après des années de retard. Et nous regrettons que la Métropole et la ville de Toulouse n'aient pas souhaité s'engager sur des délais raccourcis, alors que les engagements qu'elles ont pris il y a de nombreuses années n'avaient pas été tenus et que nous sommes, comme vous l'avez compris, dans l'impatience par rapport à tout ça.

M. ALVES

C'est moi qui ai présenté l'Adap, que ce soit à la ville ou à la métropole. Vos avis étaient effectivement annexés à l'Adap et l'opposition municipale et métropolitaine s'est chargée de nous rappeler ces positions.

M. ROUGÉ

Je me rappelle qu'un élément de discussion avait porté sur le rythme de mise en accessibilité des ERP intercommunaux, sur la question de la répartition des mises en accessibilité au fil des années, sur la prise en compte des bâtiments dont la mise en accessibilité est plus technique, plus complexe. C'était l'essentiel de la discussion.

Mme MAURIN

Effectivement, une critique portait sur la répartition du budget sur les trois périodes, les plus gros budgets étant prévus sur la troisième période donc, en dehors du mandat en cours, ce qui nous inquiète aussi énormément.

M. ALVES

Je l'ai dit lors des conseils métropolitain et municipal, je crois à la continuité démocratique. On était tous dans cet esprit-là. Sinon on ne ferait rien ! La délibération a été votée à l'unanimité, à l'exception de certains élus de l'opposition.

M. ROUGÉ

Pour compléter, juste dire que l'argument de la complexité des bâtiments et du temps nécessaire pour les adapter, est l'élément majeur qui avait été admis par tous. Évidemment, ce sont les bâtiments les plus onéreux et les plus complexes qui nécessitent des aménagements nécessitant le plus de préparation. C'est aussi ce qui explique le nombre d'ERP placés en troisième période et le coût global supérieur pour cette dernière période.

Mme MAURIN

Si ce n'est que les diagnostics existaient depuis nombreuses années. Nous parler de préparation en la matière me paraît un petit peu fumeux.

M. ROUGÉ

Il y a des problématiques techniques et c'est le travail technique sur le bâtiment qui prend du temps et qui impacte le coût aussi, bien entendu. Ce n'est pas tant le diagnostic que la façon de faire l'équipement.

Mme COUSERGUE

C'est surtout une volonté politique et, quand elle n'y est pas, tout reste dans les limbes ! Par rapport au cahier de prescriptions et de préconisations qui a été élaboré avec les instances de la ville de Toulouse, le Pôle handicap et les associations, j'espère qu'il sera largement diffusé auprès de Toulouse Métropole et de ses partenaires notamment les bureaux d'études chargés de la réalisation de ces Adap. C'est un vœu que l'on souhaite, même au-delà de Toulouse

Métropole et de la ville de Toulouse. Cela a été un travail vraiment très construit, fait par les associations et les services techniques. Au-delà des normes, ce qui est important, c'est effectivement la qualité d'usage. Certaines choses ne sont pas prévues par les normes, mais à l'usage, nous, les personnes handicapées, nous sommes les meilleurs témoins de ce qui est efficace et de ce qui ne l'est pas. Voilà !

## **6) Cadre bâti – Logement / 6.1) Recensement des logements accessibles**

Mme YVENAT

Pour la présentation de ce point, nous avons trois intervenantes. Je vais démarrer puis je donnerai la parole à Dominique FIEVEZ et Émilie LOIZEAU qui commenteront également la question du logement et du handicap.

La thématique « logement et handicap » est très attendue par les associations, qui nous l'ont régulièrement rappelé, notamment dans le cadre de la Commission communale Accessibilité Pour Tous que nous gérons à Toulouse. Autour de cette thématique, la préoccupation des associations, qui est bien évidemment également la nôtre, c'est celle de pouvoir mettre en adéquation l'offre de logements accessibles et la demande des personnes en situation de handicap autour du logement accessible. Pour répondre à cette question, trois étapes pour Toulouse Métropole.

En premier lieu, un travail a été engagé pour élaborer un « cahier de préconisations réglementaires et d'usages » sur l'accessibilité des logements sociaux. Le pendant de ce qui a été présenté tout à l'heure pour les bâtiments.

Ensuite, le projet de mise en place d'une expérimentation concernant l'organisation d'un recensement des logements sociaux accessibles.

La troisième étape est bien sûr de pouvoir prendre appui sur le levier qu'offre la commission intercommunale du logement.

Un point sur le cahier de préconisations. Les associations tout à l'heure ont loué le travail qui a été mené entre les services de Toulouse Métropole et municipaux et les associations elles-mêmes sur le « cahier de prescription accessibilité et qualité d'usage des ERP municipaux ». Il nous est apparu important de pouvoir prendre appui sur ce travail pour partager, avec un certain nombre de bailleurs sociaux, une culture commune sur le handicap, l'accessibilité et s'entendre ensemble sur qu'est-ce qu'on appelle un logement accessible, adaptable ou adapté. C'est un travail de longue haleine qui a été initié en début d'année et qui va pouvoir se terminer avant l'été.

Nous avons mobilisé trois bailleurs sociaux : Toulouse Métropole Habitat, Colomiers Habitat et Patrimoine Languedocienne qui nous a rejoint en cours de travail. On a associé sur ce dossier les associations handicap et seniors, SOLIHA 31 qui a une expertise sur la question du logement et de l'amélioration de l'habitat et les techniciens des deux collectivités. L'objectif est de partager une culture commune et d'identifier dans un document unique comment réhabiliter des logements pour les rendre accessibles. Au niveau du logement neuf, la question qui se pose est de savoir comment on conçoit le logement accessible adaptable, en intégrant la dimension du confort d'usage qui nous est précieuse et qui commence à être partagée par la plupart des acteurs. Le document sera livré cet été, il sera présenté de façon un peu formelle à l'Union Sociale de l'Habitat, on l'espère, à la rentrée. Et nous allons voir avec Christophe ALVES et les élus mobilisés sur cette question, M. BIASOTTO et Mme TRAVALMICHELET, comment nous allons pouvoir présenter le document aux autres bailleurs sociaux et bien évidemment aux communes qui s'intéressent également à cette question.

Mme FIEVEZ



C'est vrai qu'un premier travail avait été lancé, il y a quatre ans, sur la question du recensement de l'offre de logements accessibles. Mais en accord avec vous, il a été jugé incomplet et insatisfaisant, d'où la volonté de remettre la démarche sur la table. Les associations concernées qui nous ont accompagnés avaient notamment suggéré le dispositif ADALOGIS qui est aujourd'hui piloté par SOLIHA 31 qui permet de qualifier l'offre de logements sociaux sur la base de 120 critères et de les classer selon les catégories 1, 2 ou 3 en fonction des différents types de handicaps concernés. Cet outil ADALOGIS permet également de qualifier la demande, avec un accompagnement des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui dans le fichier de demande de logement social, donc sur « ImmoWeb », les personnes en situation de handicap remplissent une fiche Cerfa que certains d'entre vous connaissent, mais qui est aujourd'hui totalement insatisfaisante. En effet, elle ne permet pas d'identifier de façon claire et de caractériser de façon précise la nature et les problématiques liées au handicap. En découle donc une difficulté pour les bailleurs de trouver dans leur patrimoine l'offre qui pourrait correspondre. Aujourd'hui, cet outil ADALOGIS a deux volets : un volet qui permet à la collectivité de répondre à l'obligation d'organiser ce recensement et un deuxième volet très utile, tout particulièrement aux bailleurs. Pour l'année 2017, nous avons contacté plusieurs bailleurs, ceux-là même qui étaient déjà engagés dans la démarche : Colomiers Habitat, Toulouse Métropole Habitat et Patrimoine Languedocienne. Il est fort probable que deux autres bailleurs nous rejoignent et nous avons prévu d'intervenir dans un premier temps pour tester le dispositif sur deux à quatre territoires : Toulouse et Colomiers certainement, mais auxquelles viendraient probablement se joindre Blagnac et Cugnaux. Pourquoi ces quatre communes ? Ce sont quatre communes qui par ailleurs sont inscrites dans le contrat de ville et sur le volet « lutte contre les discriminations » et qui ont, dans ce cadre, des obligations. Donc, elles adhèrent à la démarche que nous allons essayer de démarrer. La méthodologie est en cours de construction. Nous rencontrons les quatre communes concernées ainsi que SOLIHA 31, le 27 avril prochain, pour finaliser la méthodologie, afin de pouvoir démarrer dans le courant de l'année ce recensement, qui ne part pas de rien parce que ça demande aussi une collaboration importante des bailleurs sociaux qui doivent faire un travail préalable sur l'ensemble de leur patrimoine.

Mme LOIZEAU

Juste un mot pour présenter la conférence intercommunale du logement. Pour rappel, la séance d'installation a eu lieu le 20 janvier dernier. Ses missions principales sont l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information aux demandeurs, la définition des orientations concernant les attributions de logements sociaux et les propositions en matière de création d'offres de logements adaptés et d'accompagnement social. Les grands enjeux et objectifs sont une plus grande transparence, une meilleure lisibilité des parcours résidentiels, une meilleure efficacité du traitement de la demande, une plus grande équité dans le système d'attribution et un équilibre territorial en matière de mixité sociale. Aujourd'hui, il y a 94 membres au sein de la CIL, dont les 37 communes de Toulouse Métropole, les bailleurs sociaux, des organismes réservataires et des associations. Prochainement doivent se réunir deux groupes de travail techniques. Un premier concerne les informations données aux demandeurs. De mémoire, il est prévu le 26 mai prochain. Vous avez dû recevoir des invitations. Le deuxième porte sur les politiques d'attribution et aura lieu le 29 juin prochain. Les ordres du jour de ces deux groupes de travail seront définis au Bureau qui aura lieu le 17 mai prochain.

Mme MAURIN

Plusieurs choses. Le recensement du logement est, je le rappelle, une obligation des commissions communales et intercommunales d'accessibilité. Elle remonte à 2006, donc à

plus de 10 ans. Les associations du CIH 31 ont mis en demeure les trois plus grosses collectivités de la Haute-Garonne, à savoir Toulouse Métropole, le SICOVAL et la Communauté d'agglomération du Muretain. En août 2016, nous les avons mis en demeure de réaliser ce recensement. Nous avons omis de fixer une « deadline », ce que nous avons fait par courrier recommandé en décembre 2016. Nous entendons donc que ce recensement soit finalisé au 31 décembre 2017, soit 12 ans après la date de début. Ça nous semble un délai raisonnable. Nous n'avons à ce jour aucune réponse officielle des trois collectivités en question. J'ai eu des contacts avec la Communauté d'agglomération du Muretain, dont la nouvelle responsable du service habitat m'a appelé ce matin, dont acte ! Avec Toulouse Métropole, pour l'instant, ce sont des échanges verbaux et avec le SICOVAL, c'est le néant ! Nous avons eu une réunion du CIH ce midi, entre 12h et 14h, et la décision a été prise que je saisisse l'avocat de notre association pour engager des requêtes devant les tribunaux. Donc, nous attendons maintenant des réponses précises et nous nous inquiétons un peu des propositions qui sont faites et qui n'ont pas l'air d'aller dans le sens d'une réalisation effective au 31 décembre 2017.

Sur la question de SOLIHA, nos associations ont défendu l'intérêt du dispositif ADALOGIS. J'avais été sollicitée par la Préfecture pour donner l'avis de nos associations. Il est positif. Par contre, nous avons effectivement quelques réticences par rapport à la manière dont SOLIHA 31 traite les dossiers. Il y a un manque évident de concertation avec nos associations. Nous regrettons le fait qu'ils se soient engagés dans une demande de financements adressée aux bailleurs sociaux. C'est très bien si les bailleurs participent, mais cette obligation relève avant tout de la responsabilité des intercommunalités et des communes. Je crois que c'est elles qu'il faut solliciter ! Effectivement, un problème s'est posé : SOLIHA 31 était parti sur un rythme intensif de 100 logements répertoriés par an. Pour nous, c'est proprement scandaleux. Il va falloir, et c'est notamment la responsabilité de la Métropole, trouver les moyens pour que cette réalisation soit effective au 31 décembre 2017. Parce que c'est très bien de vouloir rapprocher l'offre et la demande ; c'est effectivement une demande ancienne de nos associations. Frédérique YVENAT le sait puisque c'est un dossier que je suis depuis un certain nombre d'années avec elle. Mais pour rapprocher l'offre et la demande, encore faut-il connaître l'offre. Et tant que nous n'aurons pas une connaissance fine de celle-ci, nous n'avancerons pas. Le problème, c'est que les bailleurs croient connaître leur parc, mais nous constatons sur le terrain qu'en fait, ce qu'ils appellent « accessible » ne l'est pas forcément. Nous, nous préférons nous en tenir à ce qu'impose la loi en matière d'accessibilité. A contrario, il existe des logements qui ne sont pas forcément conformes à la norme mais qui pourraient effectivement être répertoriés et répondre, au moins provisoirement, à des demandes, en tout cas mieux que certains logements qui sont, eux, totalement inaccessibles. Donc nous allons demander, Mesdames, Messieurs, un coup d'accélérateur sur cette question et nous attendons une réponse très officielle portant sur la méthodologie et sur les engagements. Il est hors de question de se contenter d'une expérimentation sur quelques communes. On vous demande de recenser tout le parc de logements accessibles des bailleurs sociaux. On est gentil, on n'a pas demandé de le faire pour l'ensemble du patrimoine immobilier de la Métropole. Je trouve qu'on est plutôt conciliants. On vous invite donc à saisir cette opportunité. Sur SOLIHA effectivement, il va falloir qu'elle travaille un peu plus avec nous. Parce que le dispositif ADALOGIS est très intéressant au sens où il répertorie un certain nombre de points clés de l'accessibilité pour tous les types de handicaps. Le problème, c'est que les remontées qu'on a d'autres départements, puisque c'est un dispositif qui existe au niveau national, c'est que ça ne fonctionne bien qu'à la condition qu'il y ait un vrai accompagnement de SOLIHA. Et donc pour l'instant, on est un peu inquiets de l'absence de travail effectif avec eux. Il y a eu des réunions jusqu'en septembre dernier, depuis on n'a aucune nouvelle. On s'inquiète un peu de ça.

Sur la question du cahier de recommandations qui est une excellente initiative, puisque le formulaire CERFA de la demande de logement social, qui est un modèle national, est effectivement très insuffisant pour permettre de rapprocher l'offre et la demande et de mieux connaître les besoins des personnes. Plusieurs problèmes se posent à ce niveau-là. Effectivement, on travaille en ce moment sur un cahier de recommandations. Nous avons jusqu'à demain pour renvoyer nos propositions de modifications. Je vous avoue que la version adressée par la mairie de Toulouse n'est pas du tout satisfaisante parce que je n'y retrouve pas un certain nombre de demandes que j'ai formulées lors de la dernière réunion, notamment sur la question de demander aux architectes et aux maîtres d'ouvrage de bien réfléchir en amont à la manière dont ils vont construire le logement. Je vous donne un exemple. Une des choses qui nous pourrit la vie dans des logements neufs, dans certains bâtiments construits récemment, ce sont les portes coupe-feu dans les couloirs, dans les circulations horizontales. Ces portes coupe-feu, nous ne pouvons pas les franchir de manière autonome. Ça veut dire que pour rentrer et sortir de chez nous, nous devons, pour les personnes en fauteuil roulant être accompagnées d'un tiers, évidemment ce n'est pas possible. Pour pallier ce problème, il y a deux manières. Il y a la possibilité technique de mettre en place des portes qui restent ouvertes avec des systèmes de ventouse. C'est plus cher, donc on peut comprendre les réticences des bailleurs. D'autant plus qu'il y a une autre solution, c'est de réfléchir en amont sur la manière dont on va construire le bâtiment. Je me suis rapprochée des services de sécurité incendie, puisque ces portes coupe-feu viennent de la réglementation incendie. Il m'ont expliqué que quand il y a des circulations horizontales et des étages desservis par ascenseur et que tous les logements ne sont pas accessibles de l'extérieur par l'échelle incendie, ils obligent à mettre des portes coupe-feu. Donc dans ce cas-là, la solution c'est évidemment de prévoir dès le départ, dès l'étape de conception du logement, des bâtiments dont tous les logements auront au moins une pièce accessible par une échelle incendie. Je pense par exemple à un bâtiment construit par Habitat Toulouse du côté des Ponts-Jumeaux où la conception même, alors qu'il y avait la place, posait ce problème. Donc, c'est avant tout une question de réflexion préalable qui, sans prise en compte de ces éléments, me semble vouée à l'échec. Donc, j'aimerais vraiment qu'on ait davantage d'ambition sur ce document et qu'on aille peut-être moins vite. Vous voyez, pour le recensement, je vous ai demandé d'aller vite. Là, pour le cahier de recommandations, je préférerais qu'on prenne un peu plus de temps et qu'on fasse les choses avec un peu plus d'ambition. Mais si l'on ne réfléchit pas, dès le départ, à la manière dont les projets vont être conçus, on générera effectivement des surcoûts et les bailleurs auront vite fait de nous dire : « C'est trop cher pour nous ! » On préfère éviter cet écueil. Il faut vraiment qu'on rappelle la réglementation, je n'ai pas aimé non plus la réponse sur un point particulier. C'est le fait de ne pas prendre en compte la nouvelle réglementation issue de l'ordonnance. Pourquoi ? Parce que les associations nationales ont contesté les arrêtés parus en décembre 2015 qui constituent un recul de la réglementation et de la norme. Et nous avons quand même de bonnes chances d'obtenir gain de cause. Je ne souhaite pas que nous inscrivions dans ce document des choses contestées par les associations. Je ne vais pas faire plus long sur le sujet parce qu'on pourra l'évoquer dans le groupe de travail, mais j'aimerais qu'on prenne un peu plus de temps pour faire quelque chose de plus ambitieux et plus consensuel.

## M. ROUGÉ

Vous avez soulevé trois sujets. Le premier est celui d'une réponse officielle à votre demande de recensement des logements accessibles. À toute demande, il faut une réponse et je demanderai à M. ALVES de vous apporter les précisions en ce domaine. Concernant la réactivité de SOLIHA, peut-être une réponse de Mme FIEVEZ ? Concernant le cahier de recommandations et le fait de ralentir ou de bouger la temporalité, peut-être Mme YVENAT ?

M. ALVES

Nous avons mis un peu de côté les courriers de réponse, le temps que l'on puisse se voir avec mes deux collègues toulousain et de Colomiers justement pour lancer cette méthode de travail. Les éléments de réponse à votre sollicitation figurent dans le courrier que le Maire-Président a signé ce matin et qui va vous être adressé dans les quelques jours qui viennent.

Mme FIEVEZ

Concernant ADALOGIS, je vous entends, Mme MAURIN, par rapport au rythme de recensement. Il y a deux aspects sur lesquels je souhaite insister. L'outil ADALOGIS permet de répondre à deux besoins : le recensement et l'aspect adaptation de l'offre avec en corollaire les attributions de logements sociaux. L'obligation de la collectivité se situe bel et bien sur le recensement. Lors du comité de pilotage réuni il y a un an, SOLIHA avait proposé un montage financier qui impliquait une participation financière de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), de l'ensemble des bailleurs et des collectivités. Aujourd'hui, ce montage doit être revu. Étant donné les obligations des uns et des autres, nous ne souhaitons pas financer ce qui relève de la compétence des bailleurs sur la question des attributions, d'où la nécessité de revoir SOLIHA et l'USH. Ce sera fait très prochainement, le 27, et nous pourrons revoir ce montage financier et estimer ce que cela va effectivement coûter. Nous avons également une contrainte technique. Le territoire de Toulouse Métropole rassemble à peu près 70 000 logements sociaux. L'outil ADALOGIS permet deux choses : d'une part, identifier des logements accessibles pour des personnes en fauteuil, donc les handicaps les plus lourds ; d'autre part classer l'ensemble des logements en fonction des différentes typologies de handicap. En préalable, cela nécessite d'éliminer un certain nombre de logements qui, techniquement, ne peuvent pas être rendus accessibles aux fauteuils et donc de réduire le nombre de logements à visiter pour en évaluer l'accessibilité. Autre aspect très pratique, la visite des logements doit prendre en compte le fait que la plupart sont occupés. Or, un logement ne peut pas être attribué tant qu'il n'est pas disponible. Il faut quand même se préoccuper de l'intimité des personnes qui occupent ces logements. C'est cet ensemble de choses que nous devons voir avec les bailleurs sociaux et il y a toute une méthodologie que nous devons affiner pour pouvoir organiser la visite et pouvoir mieux classer les logements au moment de leur libération. C'est un travail que l'on devra faire et actualiser en permanence parce que chaque année, il y a de nouvelles constructions qui répondent à des normes. Dans un immeuble, vous avez des logements qui vont être accessibles aux fauteuils, d'autres pas. Le travail doit d'abord clarifier les obligations et participations financières des uns et des autres. C'est l'objet de ce temps de travail pour pouvoir enclencher la démarche.

Mme YVENAT

Quant au troisième point, j'entends que vous souhaitez avoir un délai supplémentaire. Donc, je vais contacter le prestataire avec lequel nous travaillons pour lui demander un délai supplémentaire.

M. ROUGÉ

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. PIQUEPE

Cette demande de recensement nous a été également été adressée en réunion de la commission d'accessibilité. J'avoue que cela m'interroge, voire m'inquiète un peu. Peut-être que des grandes communes comme Colomiers ou Toulouse sont bien équipées pour mener ce genre d'étude, mais les petites communes n'ont pas forcément ces moyens ni même accès aux

bailleurs sociaux. On a donc énormément de mal. On a donné quelques chiffres issus de la partie urbanisme, mais sans assurance sur leur fiabilité. J'avoue qu'aller chercher beaucoup plus finement cet aspect accessibilité, c'est très difficile pour nous. Je pense qu'il faudrait peut-être exiger que les bailleurs sociaux fassent ce travail-là. Sinon, je ne vois pas comment s'en sortir.

Mme FIEVEZ

Effectivement, ce travail-là, la collectivité ne peut pas le conduire toute seule, ne serait-ce que parce que le patrimoine appartient aux bailleurs sociaux. Donc, il faut qu'on se mette d'accord sur les éléments préalables mis à disposition de la collectivité pour pouvoir mieux cibler les logements à visiter, à vérifier. En plus, chez les 13 bailleurs concernés sur notre territoire, le niveau de finesse d'information n'est pas le même. C'est pour cela qu'il est absolument nécessaire de prendre attache avec les bailleurs et l'USH qui est directement concernée avant d'enclencher quelque chose, pour éviter de se retrouver dans la situation d'il y a quatre ans où le recensement a été considéré comme totalement insatisfaisant.

Mme MAURIN

Oui, pour rebondir, je crois qu'une méthodologie avait été proposée en 2013 ou 2014 qui était quand même assez intéressante et qui me paraît toujours pertinente. L'idée, c'est de commencer par recenser, non pas les logements seuls, mais tous les immeubles. C'est-à-dire qu'il faudrait pouvoir aller repérer tous les bâtiments et pour tous les handicaps, parce qu'au CIH, on ne représente pas que le handicap moteur, on représente tous les types de handicaps : mental, sensoriel et autres. C'est vrai que la question du recensement se pose de manière plus accrue pour le handicap moteur et pour le handicap visuel parce que c'est là effectivement où il y a le plus de contraintes. Mais il me semble intéressant de commencer par un repérage. Récemment, j'entendais mes voisins dire, à juste titre, : « Mais c'est au bailleur de le faire ». La difficulté qu'on a, c'est que les bailleurs ne maîtrisent pas la question. Je vais vous donner un exemple. Il y a encore un ou deux ans, Habitat Toulouse proposait à une famille avec un enfant handicapé moteur un logement qu'il nous présentait comme accessible sur lequel il y avait deux marches à l'entrée ! Ils confondent avec la notion de l'habitat « service senior » où effectivement une personne âgée qui n'est pas en fauteuil pourra passer deux marches. C'est le problème du recensement initié en 2008 par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, sans nos associations où l'on s'est aperçu qu'en fait, chaque bailleur a sa propre définition, sa propre vision des choses. Mais si on laisse chacun faire sa « petite sauce » de son côté, on va obtenir quelque chose d'inopérant. C'est là qu'on voit effectivement l'intérêt d'utiliser une grille commune, celle d'ADALOGIS. Je pense vraiment qu'avec SOLIHA, il faut organiser le recensement et s'en donner les moyens, quitte à passer par des étudiants, des vacataires ou des personnes embauchées en contrat de courte durée, et qui bénéficieraient bien sûr d'une formation auxquelles nos associations participeraient. Après, le rapprochement de l'offre et de la demande, c'est autre chose. On ne le mélange pas mais le problème, c'est que SOLIHA vous propose un pack d'ensemble. Nous, on vous demande déjà au moins de respecter vos obligations légales sur le recensement. Parce qu'on sait très bien qu'une fois que le recensement sera fait correctement et affiné, le rapprochement sera plus facile. Aujourd'hui, on envoie des gens à SOLIHA pour faire du rapprochement, mais ils ne font quasiment pas de propositions. Ils sont incapables de leur proposer quelque chose. Commençons par envoyer des personnes formées faire le recensement de tous les bâtiments. Par exemple, vous avez parfois un bâtiment avec 10 ou 15 appartements mais deux marches à l'entrée. Si vous supprimez les deux marches à l'entrée, vous allez peut-être rendre accessible ce bâtiment ce qui ne va pas demander de gros moyens aux bailleurs. Donc là aussi, même si le bâtiment n'est pas forcément aux normes, il pourra loger certaines personnes, même si

effectivement on souhaite aller vers un maximum de logements accessibles. Encore une fois, nous sommes prêts à entendre certaines difficultés mais il faut qu'on avance là-dessus et qu'on avance vite. Merci.

## **6.2) Zoom sur la résidence CERES / îlot autonomie (Blagnac), logements évolutifs pour les aînés**

Mme MALLEGOL-SCARAZZINI

Je suis chargée de mission à Toulouse Métropole et je m'occupe plus particulièrement des enjeux liés au vieillissement de la population. Je vais vous présenter un projet de construction d'un quartier. C'est un îlot dans la ZAC d'Andromède, un quartier intergénérationnel que nous menons avec la mairie de Blagnac. C'est un projet intitulé « îlot autonomie », puisque sur la ZAC d'Andromède, il concerne l'îlot 11. À l'origine, c'est un projet qui date de 2013, issu d'un groupe de travail mené par la mairie de Blagnac, très impliquée dans le projet, par OPPIDEA, mais également par le Gérontopole de Toulouse et l'IUT de Blagnac. Vous savez qu'au sein de l'IUT de Blagnac, il y a un lieu très intéressant qui s'appelle la maison intelligente. Cette maison intelligente est un lieu de recherche pour les nouvelles technologies qui peuvent être au service des personnes âgées, mais également des personnes handicapées. Nous avons travaillé ce projet avec l'IUT de Blagnac. En 2014, nous avons lancé un appel à candidatures. On a sélectionné la maîtrise d'ouvrage, en l'occurrence, Vinci Immobilier et la Cité Jardin en tant que bailleur social. Le consortium intégrait d'autres personnes, paysagistes, cabinets d'étude, etc.

Le projet se situe donc dans la ZAC d'Andromède, sur l'îlot 11 qui est au milieu de la ZAC, en face du Casino, sur l'avenue d'Andromède.

Un mot sur les objectifs de ce projet. Très clairement, ce n'est absolument pas une résidence senior mais vraiment un îlot construit pour recevoir toutes catégories de population, sachant qu'on a demandé au consortium maître d'ouvrage de faire des logements adaptables et évolutifs. Adaptables, effectivement car les murs peuvent supporter des barres d'appui si le besoin s'en fait sentir. L'évolutivité des logements est un élément essentiel. Ensuite, le point le plus innovant du projet, c'est le rez-de-chaussée du bâtiment qui sera collectif, avec environ 69 appartements et une vingtaine de villas individuelles qui seront toutes aménagées en logements adaptables et évolutifs. Au rez-de-chaussée du bâtiment collectif, il y aura un lieu qu'on appelle pour l'instant, un « living lab » mais il s'agit plutôt d'un laboratoire d'usages. Ce lieu de 240 m<sup>2</sup> sera une vitrine de la silver économie, mais aussi un lieu où l'on pourra mettre à disposition des personnes qui habiteront là où dans la ville, des nouvelles technologies à tester. Sur les logements évolutifs et adaptables, on a demandé à Vinci Immobilier d'être extrêmement précis. Ils ont fait un appel à projets au niveau national et ils ont choisi des intervenants pour répondre à l'ensemble des besoins. Par exemple, les baies vitrées seront quasiment au niveau du sol, de façon à ce qu'une personne en fauteuil roulant puisse avoir exactement la même vision qu'une personne qui pourrait avoir la vision à hauteur des fenêtres. Dans les villas, au rez-de-chaussée, il y a des pièces communes, plus une chambre, pour accueillir une famille avec une personne handicapée, mais aussi tout simplement une famille qui habite à l'étage avec des enfants et qui accueille son parent qui habite au rez-de-chaussée, celui-ci étant totalement accessible. C'est un exemple.

Un mot enfin sur la commercialisation qui est quasiment finie. 79 logements dans le bâtiment collectif et 20 villas construites. La pose de la première pierre a eu lieu le 11 octobre.

Le projet « living lab », c'est un espace de 240 m<sup>2</sup> comme je vous le disais tout à l'heure. Aujourd'hui, on est à la construction et à la structuration juridique de cet espace. On a choisi un gestionnaire qui s'appelle I2ML. C'est une fondation partenariale qui gère déjà un living

lab sur Nîmes. Ce living lab est très ressemblant de la maison intelligente de Blagnac pour ceux qui la connaissent. A Nîmes, c'est plutôt un lieu de recherche. Ils sont extrêmement intéressés pour venir sur Toulouse parce qu'on sera effectivement beaucoup plus sur un concept de laboratoire d'usage. Nous serons beaucoup plus en lien avec les personnes, qu'elles soient âgées ou handicapées. J'ajoute une chose importante, sur les locations de l'immeuble collectif, une association de traumatisés crâniens a d'ores et déjà réservé le premier étage de l'immeuble. Ce sera un logement, T7 ou T8 qui constituera un lieu-relais pour les personnes traumatisés crâniens.

Mme MAURIN

En fait, c'est l'association France Traumatisme Crânien qui propose ce type d'intermédiation locative. Effectivement, nous sommes intervenus auprès de la Préfecture pour qu'ils puissent obtenir le droit.

Mme MALLEGOL-SCARAZZINI

Ils sont en négociation avec la Cité Jardin. Là pour le coup, c'est du logement social, sur des dernières adaptations qui justement n'auraient pas été vues par Vinci Immobilier. Ils sont en cours de négociation sur des aménagements innovants.

Mme MAURIN

C'est de la colocation où les personnes mettent en commun les moyens d'aide humaine dont ils ont besoin, il s'agit de personnes qui nécessitent de la surveillance, pour pouvoir rester en milieu de vie ordinaire.

Mme MALLEGOL-SCARAZZINI

Bien. J'ai évoqué tout à l'heure les objectifs : l'innovation économique, l'innovation sociale et sociétale. Pour conclure, au niveau du planning, nous sommes actuellement en train de préfigurer la structuration juridique de la gestion du living lab et son modèle économique. L'ouverture est prévue en décembre 2017, donc normalement en fin d'année.

M. ROUGÉ

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Bon nombre d'entre vous étiez déjà au courant du projet. Peut-être un représentant de Blagnac ? Bien sûr, vous êtes très impliqués.

M. BERGON

Tout a été dit et bien dit. Maintenant, il va falloir attendre que ce soit fini et qu'on vérifie que les objectifs sont bien atteints. C'est au quotidien qu'on pourra le vérifier.

Mme MAURIN

Oui, nous serions très intéressés d'avoir davantage de détails sur cette offre. Une question. Elle se situe à proximité des transports en commun, du tramway ou pas, ou à quelle distance ?

M. BERGON

Oui, c'est à proximité de la station du lycée. Cela dépend où vous êtes dans l'îlot, mais c'est entre 30 et 100 mètres.

Mme MAURIN

D'accord. C'est effectivement extrêmement intéressant parce que c'est l'une des grosses difficultés qu'on rencontre pour le logement neuf construit sur le territoire de la Métropole. Beaucoup de programmes neufs sont faits dans des endroits où il n'y a pas encore de

commerce ni de transport. Moi, j'ai des remontées et des plaintes de personnes qui se retrouvent très isolées dans des logements qui ne sont pas toujours très adaptés. J'espère aussi que vous avez soigné la question des accès au balcon et terrasse. Il s'agit d'en finir avec ces 2 centimètres à franchir pour y accéder. J'ai dû mettre au tribunal Habitat Toulouse sur le sujet pour des constructions neuves qui ne respectaient pas la norme et je suis prête à recommencer avec d'autres s'il le faut. C'est que là aussi, on est excédés !

M. BERGON

Je ne répondrai pas à votre question au sujet des balcons mais par rapport aux commerces. On évoquait tout à l'heure le Casino, La Poste. Il y a déjà tous les services. La Poste est en face de ce bâtiment.

Après, je pense à une chose. On envisageait, peut-être pas tout de suite mais à terme, de faire une visite de cette réalisation. Ce serait peut-être intéressant quand l'ensemble sera sorti de terre, d'organiser une visite, en vous rapprochant de nos services.

Mme MAURIN

Peut-être déjà nous montrer les plans sur lesquels nous pourrions repérer des choses. L'intérêt, c'est d'éviter des choses qui ne seraient pas récupérables après coup. Parce que c'est souvent ce qu'on constate. Quand on n'intervient pas en amont, à partir des plans, les erreurs faites après sont difficilement rattrapables. Donc on vous propose notre expertise en la matière bien volontiers et nous serions très heureux de pouvoir visiter le site dès que possible pour pouvoir effectivement faire que le projet soit exemplaire.

Mme COUSERGUE

C'est exactement ce que j'allais demander. Je pense que plusieurs de nos associations seraient intéressées par une réunion sur Blagnac où l'on nous présenterait le projet plus en détail, plans à l'appui. On pourra échanger et apporter nos remarques.

M. ROUGÉ

Donc deux propositions, une première consistant à regarder les plans avec les associations et une seconde concernant une visite au moment opportun, c'est à dire une fois le chantier terminé.

## **7) Questions diverses**

M. ROUGÉ

Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Je n'ai plus qu'à vous remercier de votre participation active et à très bientôt.

Mme DEROUAULT

Moi, je voudrais remercier toutes les communes présentes.

Mme MAURIN

Oui, on était contents de voir beaucoup de communes présentes aujourd'hui. Pour nous, l'engagement des élus, c'est important.



***La séance est levée.***